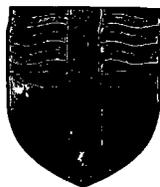


COMMUNE DE VERSOIX



**Compte rendu administratif
et financier
de l'exercice 1987**

pour la période du 1^{er} avril 1987 au 31 mars 1988
présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif





Maison du Charron - salle du Conseil municipal, 1987
(Photo Germond)

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1987**

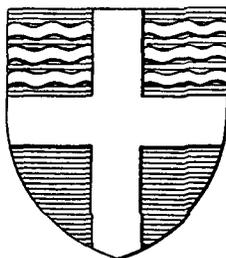
pour la période du 1^{er} avril 1987 au 31 mars 1988

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 12 avril 1987

Entré au Conseil en:

PARTI RADICAL

MM. Alessi Didier	1983
Conti Daniel	1979
Courtois Michel	1979
Martinoli Joseph	1985
May Samuel	1963 et 1975
M ^{me} Schneckenburger Janine	1983
M. Zolliker Michel	1983

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

M. Bandler Olivier	1988
M ^{mes} Falconnet Denise (démission fin janvier 1988)	1979
Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Pouilly Léonard	1984
Smulders Robert	1987

PARTI LIBÉRAL

M. Fritz Jacques	1987
M ^{me} Genequand Sylvie	1985
MM. Lacroix Raymond	1979
Schneckenburger René	1979
Spichiger Rodolphe	1987

ENTENTE COMMUNALE

MM. Jaeggle Michel	1983
Margand Jacques	1983
Meyll Pierre	1975

PARTI SOCIALISTE

M ^{me} Bagnoud Isabelle	1987
MM. Herbez Cédric	1983
Schmutz Pierre-Yves	1979 et 1985

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1987- 1988

Président:	M. Samuel May
Vice-président:	M. René Schneckenburger
Secrétaire:	M. Léonard Pouilly (remplace M ^{me} Denise Falconnet)

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances: Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Conti Daniel, président; Bandler Olivier, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Jaeggle Michel, May Samuel, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves, Schneckenburger René.

Commission des bâtiments: Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Piccot Jean-Pierre, président; Alessi Didier, Herbez Cédric, Lacroix Raymond, Margand Jacques, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Spichiger Rodolphe, Zolliker Michel.

Commission des travaux: Jauslin Georges-H., CA délégué; Lacroix Raymond, président; Alessi Didier, Bagnoud Isabelle, Fritz Jacques, Margand Jacques, Martinoli Joseph, Piccot Jean-Pierre, Pouilly Léonard, Zolliker Michel.

Commission d'aménagement et urbanisme: Ramseyer Gérard, CA délégué; May Samuel, président; Conti Daniel, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Piccot Jean-Pierre, Schmutz Pierre-Yves.

Commission des sports: Ramseyer Gérard, CA délégué; Schneckenburger René, président; Alessi Didier, Bagnoud Isabelle, Bandler Olivier, Conti Daniel, Fritz Jacques, Meyll Pierre, Smulders Robert, Zolliker Michel.

Commission sociale: Jauslin Georges-H., CA délégué; Pernet Micheline, présidente; Fritz Jacques, Herbez Cédric, Jaeggle Michel, Martinoli Joseph, May Samuel, Schneckenburger Janine, Smulders Robert, Spichiger Rodolphe.

Commission de l'environnement: Jauslin Georges-H., CA délégué; Courtois Michel, président; Bagnoud Isabelle, Genequand Sylvie, Martinoli Joseph, Meyll Pierre, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Smulders Robert, Spichiger Rodolphe.

Commission culturelle: Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Jaeggle Michel, président; Bandler Olivier, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Herbez Cédric, Martinoli Joseph, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Schneckenburger René.

Commission de gestion du Fonds Livada: Salamin Pierre-Marie, président; Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves.

COMMISSIONS SPÉCIALES

Commission de réclamation de la taxe professionnelle: Bühler Joseph, Lehmann Claude, Wicht Pierre (nommés par le Conseil municipal); Lacroix Marcel, Mühlheim Hermann (nommés par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice, Mettaz Ferdinand (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président: May Samuel; membres: Meyll Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Salamin Pierre-Marie, Knoblauch Pierre, Ricci François.

CONSEIL DE FONDATION BON-SÉJOUR

Membres nommés par le Conseil municipal: M. Cl. Graber, M. J.-P. Widmer, M^{me} M. Pernet, M. Y. Poulighen, M. P.-A. Hamel.

Membres nommés par le Conseil administratif: M. J. Chalut, M. G. Perrot, M. G. Philippin, M. E. Bovier.

Le Conseiller administratif délégué: M. P.-M. Salamin.

Président du Conseil de Fondation: M. Cl. Ferrero.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 27 juin 1987

MM. Jauslin Georges-H., Ramseyer Gérard, Salamin Pierre-Marie

Répartition des fonctions administratives

M. Georges-H. Jauslin

Routes et emplacements (plage/cours d'eau/cimetière) - Assainissement - Voirie et décoration florale - Ecoles/Jeunesse - Domaine social - Environnement.

M. Gérard Ramseyer

Administration générale et personnel - Urbanisme, constructions et aménagement - Patrimoine - Transports publics/CFF - Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs.

M. Pierre-Marie Salamin

Finances/Taxe professionnelle/Fonds spéciaux - Loyers et redevances - Bâtiments communaux/Etablissement pour personnes âgées - Domaine culturel/Bibliothèque - Agriculture/Forêts - Service du feu/Protection civile - Police et circulation - Affaires militaires/Défense générale.

Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1987

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1^{er} avril 1987 au 31 mars 1988. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1987 uniquement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu douze séances durant la période sous revue. Il s'y est ajouté une séance interne de travail et d'information et soixante-trois séances des diverses commissions.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

2 mars 1987:

- ^A – présentation du projet de la Résidence pour personnes âgées:
crédit de construction de la Résidence;
crédit de construction du garage souterrain;
statuts de la Fondation;
affectation du Fonds Livada.

27 avril 1987;

- présentation du compte rendu administratif et des comptes financiers de l'exercice 1986 et des crédits supplémentaires.

11 mai 1987:

- crédits supplémentaires de l'exercice 1986;
adoption des comptes de l'exercice 1986.

2 juin 1987:

- nomination d'un administrateur de la Commune, en la personne de M. Pierre Wicht, à la demande du Conseil d'Etat, en raison de l'absence de Conseil administratif suite aux recours présentés contre les élections du 10 mai.

28 septembre 1987:

- décision de scinder la commission sociale et culturelle en deux commissions distinctes et nomination des membres de la nouvelle commission culturelle;
- crédit de construction pour collecteurs à la route des Fayards.

3 octobre 1987:

- inauguration de la Maison du Charron.

26 octobre 1987:

- présentation du projet de budget 1988.

16 novembre 1987:

- adoption du budget administratif pour 1988.

1^{er} février 1988: .

- assermentation d'un nouveau Conseiller municipal (M. Olivier Bandler en remplacement de M^{me} Denise Falconnet, démissionnaire);
- crédit pour l'assainissement du secteur du chemin Louis-Dégallier supérieur;
- crédit pour la deuxième étape du collecteur d'eaux pluviales de la route des Fayards.

29 février 1988:

- crédit pour l'acquisition d'un camion pour le service des travaux.

* * *

Un changement est intervenu en 1988 dans la composition du Conseil municipal, suite à la démission de M^{me} Denise Falconnet. C'est M. Olivier Bandler qui la remplace.

POLITIQUE RÉGIONALE

Ce thème, traité dans ce compte rendu depuis l'exercice 1985, atteste de l'importance grandissante des problèmes intercommunaux, voire intercantonaux, dans notre réflexion.

Dès juin 1987, le siège occupé dans la «**Concertation Vaud-Genève**» par M. C. Ferrero a été repris par M. R. Buffle, Maire de Genthod. Dans le groupe de travail ad hoc «**transports publics**» de cette même concertation, M. G. Ramseyer a poursuivi son action.

Pour l'essentiel, la «**Concertation Vaud-Genève**» porte :

- sur l'aménagement du territoire;
- sur la création d'un certain nombre d'activités industrielles et commerciales sur territoire vaudois;
- sur l'amélioration de la desserte ferroviaire en direction de Genève;
- sur les problèmes financiers.

De manière générale, cette concertation, en dehors du problème précis des transports publics, évolue à petits pas, la sagesse et la prudence l'emportant sur la volonté de modifier une situation dont on peut, mais à court terme, encore s'accommoder.

Le Groupement des communes de la rive droite du lac s'est donné le 17 septembre 1987 un nouveau président en la personne de M. Pierre Heiniger, Maire de Pregny-Chambésy. Il succède à M. Henri Stengel, Maire démissionnaire du Grand-Saconnex.

Le Groupement, pour l'essentiel :

- a répercuté en détail les informations en provenance de l'Association des communes genevoises;
- a harmonisé la position des communes de la rive droite sur nombre de sujets divers (aide à des organisations écologiques, problèmes fiscaux, stockage de la terre végétale, Hospice général, etc.);
- a auditionné M. Yves Martin, secrétaire général du DIA;
- s'est penché sur les problèmes d'information Rive droite posés par la disparition d'un journal local;
- a resserré les contacts avec les députés de Rive droite.

Le travail très concret et pragmatique du Groupement permet certainement d'accroître vis-à-vis de l'Etat de Genève le poids de ses membres et facilite d'autre part la tâche des Exécutifs dans l'approche des problèmes communaux.

Administration générale et personnel – Urbanisme, constructions et aménagement – Patrimoine – Transports publics/CFF – Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs.

Conseiller administratif délégué: M. Gérard Ramseyer

Administration communale et personnel

L'administration communale a enregistré plusieurs mouvements au niveau du personnel:

Arrivée le 1^{er} avril 1987 de M. Camille Moret au sein de l'équipe de voirie.

Arrivée le 1^{er} août 1987 de M. Christian Gothuey, responsable du domaine des routes et de l'assainissement au sein du service technique communal.

Arrivée le 1^{er} septembre 1987 de M. Georges Aebischer, au sein de l'équipe de voirie.

Arrivée à temps partiel le 1^{er} septembre 1987 de M. Philippe Judas, futur directeur de la Résidence Bon-Séjour.

Départ le 30 septembre 1987 de M^{lle} Mercedes Gentile, secrétaire.

Arrivée le 1^{er} octobre 1987 de M^{me} Anne Caillet, réceptionniste.

Arrivée le 1^{er} janvier 1988 de M^{me} Christiane Bernath, secrétaire.

Arrivée le 1^{er} mars 1988 de M. Nicolas Lucchini, collaborateur du chargé de maintenance des installations du Centre sportif de Versoix.

C'est le 19 mars 1988 que la population versoisienne apprenait, avec une vive émotion, la nouvelle du décès subit de **M. Charles Wicht**, secrétaire général de notre Mairie. Entré au service de la commune de Versoix en 1976, il était devenu secrétaire général de la Mairie le 1^{er} novembre 1977. Au bénéfice d'une solide formation comptable, M. Charles Wicht avait affronté cette période difficile d'approche et lourde de travail qui avait vu Versoix se développer sur le plan démographique et sérieusement s'étoffer dans le domaine des infrastructures. Dans l'hommage qu'il lui rendait en l'église de Versoix le 22 mars 1988, M. G. Ramseyer, Maire, rappelait ce contexte harassant de mise à jour continue, évoquait l'ampleur de la tâche accomplie par le défunt, soulignait le bon sens dont il avait fait preuve dans l'exercice de sa tâche vis-à-vis du Conseil administratif et mettait en exergue sa qualité d'enfant de Versoix: «... il n'ignorait presque rien de sa petite histoire... c'était son point fort, c'est son exclusivité: il était de Versoix, il était de cette terre, il était de ce Bourg et c'est cette qualité irremplaçable qui nous manquera désormais». Nous réitérons ici à la famille de M. Charles Wicht, à son épouse en particulier, l'expression de notre vive sympathie en l'assurant de nos sentiments d'amitié émue.

Pour faire face à la situation délicate que connaissait l'administration communale en raison de décès, nous faisons immédiatement appel, à titre temporaire, à M. Alfred Magnin, ancien secrétaire de la Mairie de Plan-les-Ouates. Il recevait mission de mettre à jour le contentieux, les affaires courantes étant liquidées par les chefs de service.

Sur le plan général de l'administration communale, nous avons entamé la suite de **l'étude de l'Institut Battelle** entreprise dès avril 1984. La structure ayant été posée fin 1985 et les différents postes de travail ayant été pourvus, il s'agissait encore d'établir un schéma de fonctionnement de l'administration communale, créer les cahiers des charges des différents responsables et fixer sur un organigramme l'organisation et les compétences de chacun. C'est avec ces objectifs qu'a été conclu, avec l'Institut Battelle, un contrat complémentaire le 24 novembre 1987. Il portera effectivement ses fruits dès l'automne prochain.

Elections

Le corps électoral a choisi le 12 avril 1987 son nouveau **Conseil municipal**. Le Parti radical (7) couchait sur ses positions, de même que le Parti libéral (5) et l'Entente communale (3). Le Parti démocrate-chrétien (5) perdait un siège au profit du Parti socialiste (3). Quatre nouvelles personnalités faisaient leur entrée au sein du législatif: M^{lle} Bagnoud, MM. Fritz, Smulders et Spichiger. En janvier 1988, M. Bandler remplaçait au surplus M^{me} Falconnet. C'est donc une certaine stabilité qui se dessine, elle est bienvenue après les bouleversements connus à l'orée de la précédente législature.

Le second tour de scrutin consacré à l'élection du **Conseil administratif** allait donner lieu à des péripéties historiques. Quatre candidats étaient en lice: MM. Ferrero (L), Jauslin (S), Ramseyer (R) et Salamin (DC). Par un hasard extraordinaire, MM. Ferrero et Jauslin se retrouvaient à égalité au troisième rang. En outre, une erreur de contrôle du bureau électoral empêchait M. G. Ramseyer de voter. M. Jauslin était dès lors élu au bénéfice de l'âge, mais dénonçant les irrégularités de fonctionnement du bureau de vote, M. Ferrero déposait un recours, M. Jauslin finissant par faire de même.

Situation unique: le corps électoral était appelé, sur décision judiciaire, à se prononcer une seconde fois en ce qui concerne la désignation de l'Exécutif.

Ce tour de scrutin supplémentaire avait lieu le 28 juin 1987 et M. Ramseyer, ancien, M. Salamin, nouveau, et M. Jauslin, nouveau, étaient élus, M. Ferrero, ancien, étant cette fois-ci distancé. Pour la petite histoire, précisons que cette dernière élection a eu lieu le jour des Promotions... dont le cortège s'est déroulé sans que les candidats sachent quel était leur sort!

Le Conseil administratif n'ayant pu entrer en fonction le 1^{er} juin 1987 comme prévu, le Conseil d'Etat nommait le 2 juin 1987 un **administrateur de la commune** en la personne de M. Pierre Wicht, dont le mandat de Conseiller administratif s'était achevé deux jours plus tôt. Cette situation avait pour conséquence que MM. Jauslin, Ramseyer et Salamin prêtaient serment le 2 juin 1987 comme Conseillers municipaux. C'est M. Samuel May, doyen de l'assemblée, qui était élu à la présidence du Conseil municipal.

Le 8 juillet 1987, le Conseil administratif pouvait enfin prêter serment et l'Exécutif versoisien retrouver une structure et une sérénité plus conformes avec l'exercice du pouvoir communal.

Le vendredi 15 mai 1987, à l'occasion du départ de M^e Pierre Wicht, la Mairie donnait, en collaboration avec la Société littéraire ALROMA, une soirée **en l'honneur de Mesdames et Messieurs les serviteurs de la chose publique 1955-1987**. Au cours d'une soirée brillante et joyeuse, c'était l'occasion de revoir toutes celles et ceux qui avaient, à des titres divers, œuvré au sein des Autorités politiques communales pendant ces trente-deux dernières années. Ce fut assurément une soirée mémorable à tous les points de vue.

Urbanisme

La concertation du Conseil administratif avec M. Christian Grobet, Président du **Département des travaux publics**, a pris un rythme plus soutenu et une ampleur élargie. Consulté le 28 juillet 1987 pour huit dossiers, M. Grobet a été rencontré à nouveau le 6 octobre 1987, puis le 21 mars 1988. Empreintes de cordialité, ces rencontres permettent un exposé détaillé des points de vue, elles font avancer de manière significative les dossiers, quand bien même les démarches légales et réglementaires restent lentes et compliquées.

Le **plan d'aménagement** global de la commune de Versoix est toujours à l'étude. Deux secteurs en ont été extraits: le secteur de Richelien, étudié par le Bureau ASS, le secteur de Versoix-la-Ville et du périmètre de Port-Choiseul étudiés par le Bureau Lamunière. Le nouveau plan d'aménagement global ne sera présenté à l'acceptation du Conseil municipal que quand ces deux secteurs auront fait l'objet d'un projet accepté par le DTP.

L'année sous référence était dominée, sur le plan urbanistique, par le projet du Bureau Lamunière relatif au périmètre de **Versoix-la-Ville**. Rappelons qu'il s'agit d'un plan directeur de quartier établi en 1985, exposé publiquement à fin octobre 1985 et généralement bien admis tant par le Conseil administratif que par le Conseil municipal. C'est sur la base de ce plan de quartier qu'ont déjà été édifiés deux immeubles. La commune de Versoix a offert ses bons offices pour harmoniser et rationaliser l'ensemble des constructions prévues sur ce secteur de Versoix-la-Ville et en février 1988, la décision a été prise de confier au Bureau Lamunière la réalisation de deux immeubles et demi en tête du quartier de Versoix-la-Ville, côté Lausanne. Un débat s'est instauré sur la nécessité de travailler avec des toits plats ou des toitures en pente, les différentes écoles s'affrontant sans parvenir à convaincre de manière décisive. La solution retenue est médiane, les attiques seront couverts de toits en pente.

L'aménagement du secteur du **périmètre de Port-Choiseul** a également connu un développement rapide sous la pression d'un projet d'un certain nombre de villas au chemin des Graviers. La commune de Versoix espère pouvoir faire prévaloir son point de vue avec pour axes essentiels l'accès de la population aux rives du lac, la maîtrise des gabarits et des coefficients d'utilisation du sol ainsi que l'équilibre entre les différentes catégories d'habitation.

L'importante réalisation immobilière des «**Conifères**» est en cours de construction, elle représente 102 logements dans le secteur chemin Argand/route de Sauvigny sur les terrains de l'ancienne campagne Barde.

Le **parking du Bourg** obtenait à la fin de l'été un accord de principe du DTP, moyennant la suppression d'un niveau de parking. L'étude était ensuite élargie à la réalisation d'une place publique et d'un cheminement piéton rejoignant la place Charles-David et le chemin César-Courvoisier. Avancé durant l'hiver, le dossier pouvait enfin prendre son rythme de croisière au printemps, l'autorisation formelle de construire n'ayant cependant pas encore été délivrée, les différents délais légaux étant encore en cours.

Le projet «**Fleur d'Eau**» fait naître bien des espoirs à Versoix. D'une part en raison de la mise à disposition d'environ 12.000 mètres carrés de plancher correspondant grosso modo à 500 places de travail dans le domaine tertiaire, d'autre part en fonction de la restitution au public d'une zone de verdure d'environ 7000 mètres carrés en bord de lac, ainsi qu'une bande de places de parc le long du chemin des Graviers. Sur un plan général, les accords de principe qui se sont dessinés en février 1988 pourraient trouver une conclusion concrète dans le courant 1988, au niveau des autorisations en tous les cas.

L'aménagement du **quartier de la Scie** n'a guère progressé. Avec 7% des droits à bâtir, la commune de Versoix n'est pas en position de force, d'où la concertation entamée en novembre 1987 avec la FIPA. Les hypothèses de travail retenues et les cadres juridiques envisagés témoignent d'une expectative. Le chantier de la route d'évitement du Bourg risque bien d'être, comme imaginé, le moteur de l'opération.

Le terrain de football du **chemin de Sous-Saint-Loup**, libéré par la réalisation du Centre sportif de Versoix, fait également l'objet d'études. Doit-il être vendu à l'Association genevoise du Coin de Terre pour que soient réalisées un certain nombre de villas en ordre contigu à prix populaires ou une réalisation immobilière doit-elle être le fait de la Fondation communale Versoix-Centre? Ces deux entités ont reçu mandat

de fournir un projet dont devra ultérieurement débattre le Conseil municipal. C'est une affaire à suivre parce que concrètement réalisable à court terme.

Les réflexions relatives au **secteur de l'église catholique**, dans le cadre de la route d'évitement du Bourg, ont pris un tour nouveau avec l'entrée en scène de la Fondation Le Narthex qui a pour but de réaliser toutes opérations immobilières sur mandat des paroisses catholiques du canton de Genève ou autres organismes ou institutions d'Eglise. Reçue à la Mairie de Versoix le 26 août 1987, la Fondation Le Narthex a poursuivi ses études, consulté le Département des travaux publics, puis approfondi son dossier en compagnie des services communaux. La perspective de pouvoir construire 110 logements est certes alléchante, mais même si techniquement il est possible de réaliser ce quartier avant la route d'évitement du Bourg de Versoix, c'est bien la réalisation de cette dernière qui, dans ce secteur également, sera le détonateur.

Le projet de 152 logements au lieu-dit «La Pelotière» en bordure du **chemin de Malagny**, à la frontière avec la commune de Genthod, a connu bien des avatars. La commune de Versoix a fait valoir la difficulté d'intégrer un nouveau quartier de 400 habitants aussi excentré, l'absence d'équipement public, la proximité de la zone NNJ et les problèmes de liaison routière inhérents à un réseau inadapté. Le DTP penchait pour un déclassement avec réalisation de petits immeubles, nonobstant les remarques formulées par la commune de Versoix. En définitive, les communes de Genthod et de Versoix ont en commun défendu l'idée d'un concept global du secteur de Malagny englobant la parcelle sur territoire versoisien. Le dossier reste en suspens.

Mentionnons enfin les études de caractère privé relatives au secteur du **Val-de-Travers** et du temple de Versoix. Les multiples projets présentés par l'architecte mandaté de l'Eglise nationale protestante de Genève ont enfin réuni une majorité d'avis positifs émanant des personnes concernées. L'urbanisation cependant s'annonce comme délicate et ce projet ne pourra enregistrer lors du prochain exercice qu'une progression lente et précautionneuse.

Le problème bien connu de l'implantation des **gens du voyage** sur l'emplacement du Molard refait régulièrement surface. La situation est bien connue: une petite population est logée dans des conditions de salubrité et de sécurité discutables sur une surface en principe dévolue à l'artisanat. Ne serait-il dès lors pas possible de reloger cette population et de dégager un terrain propriété de l'Etat de Genève, dont la commune de Versoix aurait bien besoin pour loger ses entreprises? A la suite du dépôt d'une motion au Grand Conseil, une commission d'étude a été désignée. Sa visite sur place ne change pas le fait qu'une solution est en main de l'Etat de Genève et non pas de la commune de Versoix, malgré le très vif désir manifesté de conserver sur territoire de notre commune cette population si sympathique des gens du voyage.

Une proposition individuelle, le 29 février 1988, visant à l'implantation à Versoix d'une salle de spectacle «**Zénith**» de 7000 places sur les terrains du Centre sportif, a provoqué une levée de boucliers générale. Le Conseil administratif n'est pas entré en matière.

Transports publics/CFF

L'action «Prenez le train, la Mairie vous rembourse...» reste bien entendu un succès. Pour 1987, le **subventionnement** a atteint un montant global de **Fr. 21.250,-**. Pour les quatre derniers mois de 1986/1987, les remboursements marquent une progression de 37%, une comparaison n'aura cependant de valeur qu'à fin 1988.

En ce qui concerne les **horaires CFF**, la commune de Versoix avait proposé en novembre 1986 un nombre important d'améliorations de desserte des haltes de Pont-Céard et gare de Versoix aux CFF. Cet effort n'a pas été vain, même si la récolte a été modeste, mais à l'impossible nul n'est tenu. C'est ainsi que, dès le 1^{er} janvier 1987, un nouvel accéléré s'arrête à Pont-Céard à 7 h. 43 et à Versoix à 7 h. 46 en direction de Genève. Le 11 mars 1988, nous obtenions également avec effet au 29 mai 1988, l'arrêt en gare de Versoix d'un train en direction de Genève à 8 h. 22. Deux trains supplémentaires, c'est sans doute maigre, mais le recours à une troisième voie sur 50% de la distance entre Lausanne et Genève, ainsi qu'un bouclage des voies à partir de Cointrin par Bellevue deviennent des conditions sine qua non de l'établissement d'un RER, efficace à même de répondre complètement aux besoins des communes de la rive droite.

Le groupe de travail «Transports publics» de la **Concertation Vaud-Genève** continue sur sa lancée. Une étude globale importante a démarré en début d'année 1988. Elle concerne d'une part les usagers CFF, d'autre part les usagers de l'autoroute Lausanne-Genève. C'est ainsi qu'ont été «sondés» 4450 usagers CFF avec un taux de réponses de 30% et 14.800 automobilistes avec un taux de réponses de 50%. Cette opération a nécessité l'engagement ponctuel de 30 personnes, l'enquête a fourni une manne dont les enseignements seront sortis puis exploités, lors du prochain exercice.

La commune de Versoix, fait rare, a, sur l'initiative de ses Autorités, pris parti au sujet de la votation «**Rail 2000**» en décembre 1987. Cette initiative remarquée a déterminé les Chemins de Fer Fédéraux Suisses à offrir à notre commune... une locomotive, à savoir une **rame Colibri baptisée «Versoix»** et décorée aux armes de notre commune. C'est un hôte illustre de notre commune, M. Bernard Haller, qui, d'ores et déjà, a accepté d'officier en tant que représentant officiel des Autorités. La cérémonie est prévue pour l'automne 1988.

«**Faut-il des transports publics à Versoix?**», tel était le titre du sondage que nous avons lancé en mars 1987. Il a obtenu un bon succès avec 12% de retours et surtout un 100% d'utilisation des lignes laissées pour que les «sondés» puissent s'exprimer. 80% des avis exprimés sont favorables à la création de transports publics, les avis défavorables sont essentiellement motivés par le souci de ne pas alourdir la charge fiscale. Les préoccupations des Versoisien sont, dans l'ordre d'importance: les liaisons Versoix-Genève, les transports d'écoliers, la desserte des haltes de CFF et les déplacements à l'intérieur de la commune pour les personnes handicapées. Sur mandat du Conseil municipal, le Conseil administratif a entamé une large série de consultations allant des Mouettes genevoises, de la CGN aux TPG en passant bien entendu par les CFF. L'effort principal reste une amélioration des liaisons ferroviaires avec Genève et c'est en été 1988 que le Conseil municipal aura à débattre des solutions intérieures à développer.

Patrimoine

Les actions touchant le patrimoine bâti ou le patrimoine naturel font l'objet d'autres rubriques de ce rapport.

Nous avons entrepris en avril 1987 l'interview de M^{me} **Jeanne Munding**, l'inoubliable institutrice de l'école communale pendant une quarantaine d'années. L'interview fait l'objet d'un document d'environ 400 pages en cours de frappe. Il fera ultérieurement l'objet d'une publication.

Un autre projet est né, celui de réunir une table ronde d'anciens «**gamins du Bourg**» chargés de nous raconter la vie du temps jadis. Les acquis seront éventuellement additionnés à ceux que nous a communiqués M^{me} Jeanne Munding.

Sports

Le **Centre sportif** de Versoix est devenu une réalité. Avancé de bonne manière, il a pour la première fois été ouvert au public le 26 septembre 1987. Cette journée «portes ouvertes» a permis de n'enregistrer que des échos positifs, la seule critique formulée l'ayant été pour déplorer l'absence... d'un terrain de hockey sur terre.

Les installations couvertes de tennis ont été ouvertes aux utilisateurs dès octobre 1987 et, le 10 novembre 1987, a été créée la commission de gestion du Centre sportif de Versoix (Co.gest.CSV) dont la présidence a été confiée à M. Daniel Conti. Est venu ensuite le temps des tâtonnements et des expériences. De fait, chacun a pu constater la foule d'éléments, imprévus parce qu'imprévisibles, qui demandaient des réglages. L'emploi du terrain synthétique de football a d'emblée enregistré un très vif succès. Le restaurant du Centre sportif de Versoix, à l'enseigne de «La Bécassière», s'est ouvert officiellement le 1^{er} avril 1988 après avoir fonctionné sous forme de buvette provisoire pendant tout l'hiver. Mentionnons enfin que le Centre sportif de Versoix, dans sa première étape, sera inauguré le 28 mai 1988.

Le **concept de politique sportive communale** garde le cap. Si, sur le plan communal, la subvention aux écoles de sports reste invariablement fixée budgétairement à Fr. 20.000,-, somme que se répartissent sept sociétés locales, nous enregistrons avec une vive satisfaction l'accroissement du recours à l'appui financier du canton. C'est ainsi qu'en une année, l'aide cantonale s'est multipliée par trois. Pour l'année sous référence, les sept clubs subventionnés au niveau de leur école de sports ont touché en totalité Fr. 63.275,-, le 32% de cette somme provenant de la commune et le 46% provenant du canton.

Sociétés locales

L'**Association des Cavaliers** déploie toujours autant d'efforts pour faire respecter la nature. Ce n'est guère aisé avec la clientèle des nombreux manèges de la région. Nous lui savons cependant gré de sa collaboration.

* Le **Club de marche «Le Chamois»** organise traditionnellement avec succès sa marche annuelle dans les bois de notre commune. Nous rendons également hommage aux efforts de balisage déployés par l'Association suisse de tourisme pédestre.

Le **Club Nautique** a changé de président, Charles Vultier succédant à Michel Armagagnan. Avec la collaboration du CNV, nous avons lancé une campagne d'affichettes antipollution émanant de l'association pour la sauvegarde du Léman. La section de ski nautique, conduite avec dynamisme par Eric L'Huillier, a connu une saison faste en faisant son apparition au niveau des titres nationaux dans cette discipline. 1987 était par ailleurs l'année du 25^e anniversaire du CNV, l'occasion pour ses dirigeants de mettre sur pied le Championnat suisse international féminin des 420, puis le Championnat genevois open de ski nautique trois disciplines. Mentionnons enfin que nous avons appuyé les efforts du CNV visant à l'agrandissement de son clubhouse, ainsi que son projet éminemment sympathique d'installation d'une rampe d'accès pour handicapés à Port-Choiseul.

La **Société Lémanique des Courses de Lévriers** a organisé le 12 juillet 1987 les Championnats suisses de courses de lévriers et sa présidente, M^{me} M. Charles, a cédé son poste à M. J.-P. Bürk. Ce club connaît une mésaventure curieuse en raison des affiches qui marquent l'enceinte du cynodrome, affiches visibles depuis l'auto-route, ceci en contradiction avec certaines dispositions légales. La mésaventure est étrange, si l'on sait que cet affichage a fait l'objet d'une autorisation en bonne et due forme.

Le **Versoix Badminton-Club** poursuit paisiblement sa voie à l'aube de son 10^e anniversaire. Il a mis sur pied ses habituelles manifestations locales et cantonales.

Le **Football-Club Versoix** mène une campagne de championnats 1987-1988 qui paraît faste. Grâce en particulier aux nouvelles installations dont il dispose, deux, voire trois de ses équipes, dont deux teams juniors, paraissent en mesure de briguer une ascension en division supérieure. N'est-ce pas là la plus belle des récompenses aux efforts consentis en faveur de ce club ?

Le **Club de tennis de table** de Versoix a appelé à sa présidence, en juin 1987, M. Louis Jost; il succède à M. Philippe Reday. Le Versoix CTT a d'autre part eu la joie de fêter l'ascension en première ligue de sa première équipe, nos félicitations.

Le **Tennis-Club Versoix** nage dans le bonheur, il vient d'emménager sur les nouvelles installations du Centre sportif de Versoix, ceci dès octobre 1987. Il a d'autre part reçu, comme il le souhaitait, la mission d'organiser la pratique du tennis au Centre sportif de Versoix. C'est à la fois une marque de confiance et une solution pragmatique et efficace. Il a fêté en 1987, avec brio, lors de manifestations successives, le 40^e anniversaire de sa création.

Le **Versoix-Basket** souffre. Il a appartenu à la commune d'assainir, pour des sommes il est vrai raisonnables, la situation financière du Club, une situation singulièrement aggravée par l'importance des déplacements à effectuer pour disputer les divers championnats. D'autre part, le président Jacques Gander a quitté la présidence pour n'assurer que la vice-présidence. La charge administrative du Club est donc dans une situation difficile. D'autre part, faute de relève suffisante, l'équipe féminine de LNB s'est retirée du Championnat. Elle laisse pour l'essentiel le souvenir fantastique de deux apparitions en Coupe d'Europe.

Le **Squash-Club de Versoix** continue d'exister, bien qu'en pension sur des installations extérieures à la commune. Mieux, il progresse au niveau des pratiquants et envisage donc avec optimisme de disposer bientôt des installations de l'étape terminale du Centre sportif de Versoix.

La **SFG Versoix** n'existe plus... elle est devenue la **FSG**, section de Versoix, la Société Fédérale de Gymnastique étant elle-même devenue la Fédération Suisse de Gymnastique. Le problème de son local de musculation est en suspens, ce qui ne l'a pas empêchée de mettre sur pied, avec son brio habituel, les Championnats genevois de gymnastique artistique féminine à mi-mai 1987.

Le **Versoix Model-Club** est toujours à la recherche d'un terrain pour ses buggies.

La **Société de Sauvetage** a mis sur pied, traditionnellement, la cérémonie du 1^{er} Août. Elle accueillait le samedi 14 mars 1987 l'assemblée des délégués de l'ensemble des sections de sauvetage du lac, assemblée présidée par le Versoisien Roland Colli. Les sauveteurs versoisiens ont d'autre part accueilli avec satisfaction le vote du Conseil municipal relatif à l'aménagement du port de la Mairie pour recevoir son unité de sauvetage rapide. C'est cependant une solution précaire tant il est vrai que l'urbanisme du quai de Versoix est incompatible avec la conservation du local de la Société. C'est cependant la présence de la Société qui anime ce coin du Bourg. Dilemme...

La **Société de Tir** songe à la transformation de ses installations de ball-trap et à l'installation d'un stand de tir à air comprimé sous les gradins du court central de tennis du Centre sportif de Versoix. Deux projets intéressants propres à compléter l'activité déjà dense et fructueuse de cette ancienne Société versoisienne.

La cérémonie de remise des **Mérites sportifs de la Commune de Versoix** a connu son habituel succès. Eu égard au niveau auquel est placée la barre (dix titres mondiaux, cinq titres européens et seize titres nationaux sur quarante Mérites...), aucun Mérite sportif n'a été attribué pour l'année 1987. Une distinction cependant!

est allée à Yves-Laurent Brechbühl, champion suisse junior de saut à ski nautique. La manifestation accueillait d'autre part des invités de marque: Per Mahler, cascadeur occasionnel de la RTSR, Jan Bonga, un véliplanchiste de Crans-près-Céligny candidat à une place pour les JO de Séoul et surtout le célèbre rugbyman français Jean-Pierre Bastiat, ancien capitaine et actuel sélectionneur du XV de France. Le rugby était à l'honneur, on notait la présence de l'ensemble des clubs genevois, celle de M. Nicod, président de la Fédération suisse, et l'amicale complicité de M. A. Wüscher, le Versoisien que les rugbymen genevois ont appelé à la tête de leur Fédération. Une soirée donc brillante, devenue au cours des années le grand rendez-vous de début de saison des sportifs et de la population versoisienne.

La **Fête du Bourg** a été organisée en 1987 par le Badminton-Club.

Routes et emplacements (plage, cours d'eau, cimetièrè) – Assainissement – Voirie et décoration florale – Ecoles – Jeunesse – Domaine social – Environnement.

Conseiller administratif délégué: M. Georges-H. Jauslin

Routes et emplacements

Le programme des travaux routiers de notre commune est régi par un certain nombre de considérations dont les plus importantes sont le souci d'engager des dépenses judicieuses réparties dans le temps, la volonté de ne pas désorganiser la circulation plus que nécessaire et, bien entendu, l'obligation de faire face à des situations d'urgence. Il importe encore de souligner que nous avons à respecter les contingences imposées par la Confédération et le Canton, en matière d'assainissement notamment.

Au cours de l'exercice écoulé, les opérations suivantes ont été entreprises:

- **Avenue Théodore-Vernes:** les travaux terminés en 1987, soit pose d'un collecteur en séparatif EP-EU, puis revêtement définitif de l'avenue.
- **Chemin du Levant/Vigne-Noire:** pose d'un éclairage public.
- **Parc Saint-Loup:** étude d'un nouvel éclairage et remise en état du parc.
- **Piste cyclable de la Papeterie:** réfection du passage sous-voies CFF et réfection de la barrière de la passerelle sur la Versoix.
- **Plage de Port-Choiseul:** agrandissement de l'emplacement au public par la mise à disposition permanente d'une partie de la propriété de «La Grève» par l'Etat. Création de barbecues publics.
- **Refuge forestier:** création, là également, de barbecues à proximité immédiate de cette construction communale sise sur le terrain de l'Etat.
- **Piste cyclable:** étude en collaboration avec le Département des travaux publics de la création d'une telle piste sur le tronçon route de Sauverny-Centre sportif de Versoix avec prolongation sur la commune de Mies.

Assainissement

Le programme d'assainissement a vu l'achèvement de toute une série de chantiers en 1987:

- Collecteur du Nant-de-Braille: fin des travaux été 1987.
- Collecteur du Château-des-Chavannes: fin des travaux été 1987.
- Collecteur Pré-Colomb (EP-EU): travaux terminés été 1987.
- Collecteur EP route de Sauverny/DTP: travaux terminés été 1987.

Au début du mois de novembre, la réfection et la mise en séparatif d'un nouveau secteur de réseau des collecteurs ont débuté à la route des Fayards. Les étapes I et II de ce programme seront suivies par l'établissement, par le Département des travaux publics, d'un trottoir demandé depuis longtemps par les riverains et rendu possible par l'assainissement de ce tronçon de la route.

En avril 1988, les travaux ont été entrepris pour équiper en séparatif un segment du chemin Dégallier situé au-dessus du canal dans lequel les eaux de surface pourrnt se déverser pour décharger l'égout sis en-dessous du canal.

Une étude a été menée à bien pour l'établissement d'un nouveau plan directeur des eaux et pour la cadastration généralisée et mise à jour du réseau complet; les travaux dans le terrain sont d'ailleurs déjà très avancés.

Plusieurs autres secteurs figurent au programme des travaux, dont le plus important est constitué par la deuxième étape de l'avenue Louis-Yung.

Nous remercions tous nos concitoyens concernés par les travaux et qui, de bonne grâce, ont supporté les inconvénients qui en ont découlé.

Ecoles

L'effectif total, à fin mars 1988, des classes enfantines et primaires s'élevait à 808, réparti comme suit:

- | | |
|------------------------|--|
| - Groupe de Bon-Séjour | 5 classes division moyenne |
| - Ecole Choiseul | 2 classes division élémentaire
1 classe division moyenne |
| - Ecole Courvoisier | 3 classes division élémentaire
1 classe division moyenne |
| - Groupe Lachenal | 2 classes division élémentaire
12 classes division moyenne
1 classe d'adaptation |
| - Ecole Montfleury I | 2 classes division élémentaire
10 classes division moyenne |
| - Ecole Montfleury II | 2 classes division élémentaire
2 classes division moyenne. |

Les élèves domiciliés hors de Versoix sont au nombre de 56.

Notons les excellentes relations que nous entretenons avec le corps enseignant et avec l'autorité scolaire, représentée par M. Maurice Janin, inspecteur des écoles.

Le restaurant scolaire, dont la responsable est M^{me} D. Martin, secondée par de valeureux bénévoles, accueille quotidiennement soixante écoliers. Les traditionnelles fêtes ont fait le bonheur des enfants, notamment aux repas de l'Escalade et de Noël.

Le déroulement de la **Fête des promotions** s'est effectué, comme depuis 1984, en deux étapes. Le vendredi soir, c'était la cérémonie, agrémentée de nombreuses productions des enfants, qui réunissait les élèves de 6^e année.

Pour la fête du dimanche après-midi, journée inondée de soleil, la commune a décidé d'offrir un spectacle de variétés aux enfants sur la Campagne Lachenal. Cette journée a été l'occasion d'un grand rassemblement de la majeure partie de la population versoisienne.

Comme de coutume, la commune participe toujours activement, à l'aide de subventions, aux diverses sollicitations des enseignants pour des spectacles, excursions, échanges de classes...

Jeunesse

«**Le Rado**», **centre de loisirs pour adolescents**, dont l'activité résulte d'un jeu de relations entre tous dans le but de faire connaissance, rencontre un grand succès parmi les jeunes.

La cohabitation entre animateurs et jeunes est très positive et permet l'organisation de nombreuses manifestations.

Les grands succès de 1987 sont les soirées disco, les repas où les adolescents ont la possibilité de manger avec l'équipe d'animation, moments privilégiés pour les relations. «Le Rado» a la chance de disposer, à la villa Naine, d'un immense terrain offrant de nombreuses possibilités pour différentes activités.

Le Père Noël a été très généreux cette année, puisque les adolescents ont trouvé dans leurs bottes un magnifique billard américain, attendu depuis si longtemps.

La culture n'est pas oubliée avec l'activité «Vivre et l'écrire», dont le but est de promouvoir l'écriture des jeunes, et qui rencontre un franc succès.

«**La Fosse**», club des jeunes de Versoix: c'est malheureusement, et au grand regret de la commission sociale, le point noir de l'année 1987! Difficile, en effet, de comprendre l'impossibilité de gérer sagement cette activité: la confiance totale donnée à l'équipe d'animation s'est soldée par un véritable échec... Le Conseil administratif a dû prendre la décision de fermer ce point de rencontre des amateurs de disco, ce qui prive définitivement les jeunes Versoisens d'une animation locale.

* * *

Dans le cadre des «animations jeunesse», la commune apporte son soutien aux **activités d'été** à «La Grève» de Port-Choiseul, comme elle le fait chaque année.

Domaine social

Après la mise en place de la nouvelle législature, il a été convenu de créer deux commissions bien distinctes l'une de l'autre: la commission sociale dont la présidence est assurée par M^{me} M. Pernet, conseillère municipale, et la commission culturelle.

Les principaux thèmes de travail de la commission sociale ont été les suivants:

La commune verse les **allocations complémentaires** à ses administrés bénéficiaires de l'aide cantonale. Ces versements ont lieu deux fois l'an et s'élèvent chaque fois à Fr. 275,- pour les personnes seules et à Fr. 425,- pour les couples, auxquels s'ajoute une indemnité de Fr. 100,- pour le chauffage.

Le montant total en 1987 s'est élevé à Fr. 61.475,-.

Le nombre de chômeurs s'est élevé à 29 durant l'année 1987, contre 24 l'année précédente.

Les personnes au bénéfice de l'AVS sont environ 880, celles au bénéfice de l'OAPA 150.

La **sortie des Aînés** s'est déroulée le 15 septembre. L'excursion consistait en une croisière gastronomique sur le lac d'Annecy. Magnifique journée, sans incident, sous un soleil radieux.

Nos remerciements vont aux nombreux accompagnants dont la présence est indispensable pour l'encadrement de nos chers Aînés.

Le **Club des Aînés**, dont M^{me} André Cuénin assure la présidence, se porte bien et ses membres se retrouvent avec plaisir dans les locaux de la rue de l'Industrie.

L'activité du **Bureau d'information sociale (BIS)** est toujours autant appréciée, même en dehors du cadre de Versoix. M. D. Armitage et M^{me} A.-M. Leyvraz ont, en effet, régulièrement à s'occuper de cas sociaux dans nos communes voisines. Il est bien entendu que ces dernières participent financièrement à ces prestations.

Notons que la commission sociale, au cours d'une séance, a reçu les délégués du BIS et de l'Hospice général pour présentation aux nouveaux conseillers municipaux.

Signalons également les difficultés que rencontre le BIS avec le Service de l'OAPA où des lenteurs inexplicables retardent le règlement des dossiers qui leur sont soumis. Le «portefeuille Versoix» est composé de 70 cas recevant une aide financière. Ces personnes n'ont malheureusement même pas le minimum vital pour subsister!

Dans un proche avenir, nous nous efforcerons de collaborer encore plus étroitement avec le BIS de façon à réduire le plus possible ce qu'on pourrait appeler le «quart monde régional».

Les garderies:

«**Les Mouflets**» de **Bon-Séjour** ont eu à supporter tous les désagréments du chantier de la Ferme de Bon-Séjour, mais ont pu néanmoins fêter dignement leur cinquième anniversaire avec une grande fête populaire qui s'est déroulée dans le groupe scolaire de Bon-Séjour.

Toutes ces nuisances de chantier sont maintenant compensées par des locaux rénovés.

M^{me} Evelyne Thurnherr a cessé sa présidence fin septembre 1987: nous la remercions pour son investissement personnel qui a permis l'épanouissement de cette institution. Actuellement, la responsabilité de l'activité incombe à M^{mes} Catherine Fouvy et Valentine Pamingle.

Notons enfin que ce sont quelque 150 familles qui ont recours au service de cette garderie de dépannage.

La garderie de l'Association des habitants de Montfleury, réouverte depuis deux ans, est dirigée par M^{me} Maria Ecuyer. Sa grande fréquentation confirme le besoin de crèches à Versoix; ce sont, en effet, 50 enfants accueillis chaque semaine avec, malheureusement, une grande liste d'attente!

Ludothèque: M^{me} Muriel Widmer et son équipe répondent aux besoins des amateurs de jeux. Les locaux ont été rafraîchis, à la grande satisfaction des membres. La ludothèque, c'est 577 jeux pour 120 enfants abonnés, avec 857 prêts de matériel. Le souhait actuel des responsables est d'atteindre encore plus de jeunes en y incluant les prêts pour adolescents.

Le service des repas à domicile, dont M^{me} S. Piccot est la coordinatrice, existe depuis neuf ans, mené à bien par 13 bénévoles. 2500 repas, conçus par l'Hospice général, ont été livrés en 1987. Ce service donne l'occasion de contacts avec des personnes âgées et handicapées et de soutien moral aux solitaires.

Notons encore que les repas ne sont pas gratuits (Fr. 8,50) et peuvent être également servis à toute personne momentanément dans l'incapacité de les confectionner elle-même.

Le service des soins à domicile de la Croix-Rouge est assuré par des infirmières donnant des soins 7 jours sur 7 jusqu'à 21 h. Ce service couvre également nos communes voisines, aidant ainsi le maintien à domicile des malades. Des contacts permanents existent avec le corps médical de Versoix. C'est également l'encadrement des mamans en sortie de clinique, des visites de prévention. A Versoix, les infirmières ont assuré 7578 visites en 1987.

Services d'aide ménagère au foyer et d'entraide familiale: les responsables locales sont respectivement M^{mes} A. Veyron et A.-M. Muller. Une grande activité est assurée par ces deux institutions. En ce qui concerne l'aide ménagère au foyer, on enregistre 505 bénéficiaires, pour l'entraide familiale ce sont 6000 heures de travail pour la région Rive-Droite du lac avec 33 bénéficiaires.

Nous avons le plaisir de pouvoir accueillir définitivement l'antenne de ces deux groupements, la perspective d'un local arrivant à concrétisation.

La Société des Samaritains de Versoix et environs est dirigée par M^{me} R. Lanzoni et se compose de 28 membres actifs et 12 passifs. Dans le cadre des manifestations versoisiennes, nous pouvons régulièrement compter sur leur présence. Les cours en vue d'obtenir le permis de conduire sont fort prisés; les journées de don du sang connaissent un grand succès. La formation des membres actifs est assurée par des exercices mensuels de perfectionnement. De nouveaux «professionnels» en voie d'obtenir leur brevet viendront augmenter les rangs de la Société.

Aide humanitaire: Notre souci principal est d'apporter un soutien financier à plusieurs institutions en faveur du tiers monde. Le budget de l'année 1987 a été distribué de la manière suivante:

- Catastrophe d'Armero: Fr. 20.000,- ;
- Fondation genevoise de coopération : Fr. 15.000,-.

La volonté des conseillers municipaux, dans ce domaine, est d'apporter une aide «contrôlable». En effet, un «saupoudrage», distribué à plusieurs institutions, impliquerait que celles-ci ne recevraient en final que quelques «miettes». Pour éviter cet état de choses, nous avons la chance d'avoir des délégués qui se rendent à l'étranger, se faisant ainsi nos messagers. C'est de cette manière que l'action en faveur de Cottolengo se poursuit par l'intermédiaire de M. J.-M. Bovier, qui a pu constater que notre apport financier de Fr. 10.000,- a été judicieusement utilisé. C'est dans ce même état d'esprit que nous soutenons une action à Quito (Equateur), où se trouve un membre de la famille de M. Honegger, qui peut ainsi se rendre compte de l'utilisation de nos fonds (Fr. 20.000,-).

La commune participe également, à raison de Fr. 6000,-, à l'initiative développée par plusieurs Cycles d'Orientation genevois: «C.O. opération coup de main», regroupant les bonnes volontés de jeunes collégiens sensibles au problème du tiers monde, de près ou de loin.

Sur le plan social, nous avons préféré apporter une aide sous forme d'échange plutôt qu'un envoi simple de sommes d'argent: par exemple, le Centre de l'Orangerie, qui s'occupe de la réinsertion des marginaux, collabore avec la Mairie dans le cadre des petits chantiers. C'est ainsi que des travaux de peinture et de menuiserie, rémunérés par nos soins, lui ont été confiés, à notre grande satisfaction.

Le Conseil administratif tient à remercier toutes les personnes qui s'investissent, sans compter et bénévolement, dans toutes les activités sociales de Versoix.

Afin de pouvoir encore mieux s'occuper de tous ces problèmes, la Mairie s'est adjoint la collaboration de M. Daniel Vuadens, ce dernier étant à l'écoute de toutes vos suggestions.

Environnement

Voici dans les grandes lignes l'activité développée par cette commission.

Aéroport: une visite sur place nous a permis de voir que le problème du bruit des avions est à l'ordre du jour des soucis de la Direction de l'aéroport: six postes de calcul des décibels sont installés, notamment dans notre région. Bien que les avions de la nouvelle génération soient moins bruyants, le problème des nuisances dues aux décollages et aux atterrissages est lié aux caprices de la météorologie.

Les membres de la commission de l'environnement ont également pu voir le chantier, suite aux opérations de changement des blocs de piste de l'aéroport.

Déchets urbains: la commission s'est penchée sur les différentes possibilités de recyclage des déchets urbains.

Plusieurs expériences dans ce domaine ont été réalisées sur le canton de Genève: les déchets végétaux, par exemple, peuvent devenir un excellent compost. La Commune de Meyrin, depuis le mois de juin 1987, s'est lancée dans un programme de recyclage des déchets urbains sous forme de compostage. Nous nous sommes rendus sur place pour une visite des installations. Le système est intéressant, mais il demande beaucoup de surface, du matériel et du personnel. Dans le même domaine, nous avons reçu la visite d'une entreprise de Suisse alémanique spécialisée dans ce genre de recyclage. Une application éventuelle est à l'étude auprès de la commission. L'idéal serait de réaliser un centre de compostage en association avec les communes voisines.

Une séance d'information a été organisée dans le cadre de la commission de l'environnement où une délégation du Département des travaux publics a fait le point sur la récupération, à l'heure actuelle et dans un avenir proche. Pour mieux informer la population des dispositions prises sur l'élimination des déchets, le Département des travaux publics a diffusé très largement un petit fascicule donnant tous les renseignements nécessaires. De son côté, la Commune de Versoix fait un effort pour la récupération des huiles, des piles, du papier et du verre. Des informations régulières parviennent à la population qui est invitée à suivre les recommandations.

Cours d'eau

Le **canal de Versoix**, en existence maintenant depuis plus de 200 ans, but de promenade apprécié est, depuis toujours, l'objet de soins attentifs. Les travaux de réfection et de réaménagement du passage de ce cours d'eau sous le carrefour route de Sauverny-chemin de Pont-Céard sont actuellement terminés et l'ordonnance extérieure des lieux prend maintenant son aspect définitif.

Rappelons que ce canal joue un rôle primordial pour la captation des eaux de surface et de drainage, évitant ainsi de surcharger le réseau existant des collecteurs d'eaux claires ou usées en attendant le développement du programme de mise en séparatif de ces eaux.

Il importe encore de mentionner que des travaux d'entretien ont été menés le long du canal sur le tronçon entre le chemin de Pont-Céard et Montfleury.

Voirie

Plus une localité se développe et compte d'habitants nouveaux, plus les travaux de la voirie augmentent.

Pour faire face à son travail, notre service dispose de cantonniers et jardiniers qui, par leur travail, tiennent propres les lieux publics de la commune et agrémentent de fleurs les points stratégiques de Versoix.

Les installations de la voirie sont certes maintenant insuffisantes et l'étude de l'agrandissement du bâtiment s'est poursuivie. Les plans, modestes au départ, sont devenus plus importants pour se stabiliser, semble-t-il, sur un projet qui sera prochainement soumis au Conseil municipal.

Le dépôt des jardiniers a été étendu pour permettre notamment l'hivernage des plantes.

Le parc de nos véhicules s'est élargi par l'acquisition, votée récemment, d'un camion Delphi de fabrication suisse, à usages multiples, capable de prendre la relève d'un Unimog, maintenant fatigué par plus de vingt ans de loyaux services mais qui n'en continuera pas moins de poursuivre sa carrière.

Comme ces dernières années, la levée des ordures a été effectuée par une entreprise privée qui assure ce travail à satisfaction. Il peut être intéressant de relever l'évolution de ce secteur qui, entre 1977 et 1987, a vu passer le tonnage de 1840 à 3071 tonnes et les frais passer de Fr. 156.401,- à Fr. 337.810,-.

L'accroissement du volume des déchets préoccupe nos Autorités cantonales qui souhaitent vivement trouver le moyen de composter les déchets ménagers pour décharger l'usine des Cheneviers qui présente des signes d'essoufflement. Des expériences sont en cours sur le plan cantonal et dans plusieurs communes; il est impératif de suivre l'évolution de la situation et de tirer avec prudence profit des essais actuels.

Notons enfin qu'en 1987, la récupération du verre a représenté pour notre commune 84,84 tonnes, quantité qui n'est pas négligeable.

La récupération des piles électriques de toutes sortes représente, elle aussi, un problème que nous cherchons à résoudre avec l'aide de chacun: grandes surfaces et petits commerces ont été invités à collaborer avec la Mairie pour que l'habitude soit prise de ne pas jeter inconsidérément ces petits auxiliaires de la vie moderne à la poubelle, dans la perspective d'un recyclage des déchets plus rationnel.

Décoration florale

Le concours de décoration florale des balcons et des jardins a vu une participation de 40 candidats (23 immeubles et 17 maisons individuelles), dont le travail remarquable a été apprécié par le jury habituel. On constate cependant dans ce secteur une certaine stagnation qui incite à penser qu'une formule nouvelle devrait être trouvée.

Tous nos remerciements vont à tous ceux, participants ou membres du jury du concours, ou encore aux non-inscrits, qui déployèrent leurs efforts pour rendre attrayante notre localité.

Cimetière

Pendant la période sous référence, le cimetière de Versoix a connu 30 inhumations, alors que 9 cases de plus du columbarium recevaient des urnes. L'an dernier, nous avons d'autre part enregistré 5 incinérations.

Notons enfin que l'opération de renouvellement des arbres du cimetière, entamée en 1982, s'est poursuivie l'an dernier, comme elle le sera cette année encore.

Finances – Taxe professionnelle – Fonds spéciaux – Loyers et redevances – Bâtiments communaux – Etablissement pour personnes âgées – Domaine culturel – Bibliothèque – Agriculture – Forêts – Service du feu – Protection civile – Police et circulation – Affaires militaires – Défense générale – Etat-civil – Statistiques.

Conseiller administratif délégué: Pierre-Marie Salamin

Domaine culturel

Pour maîtriser encore plus efficacement la vie culturelle et locale, nous avons créé la commission culturelle en septembre 1987, dont la présidence a été confiée à M. Michel Jaeggli, conseiller municipal.

La **Commission d'animation «Ecole et Quartier»** nous a fait part de la grande charge que représente l'organisation des manifestations et a sollicité un sérieux coup de main de la Mairie. Cette dernière, consciente de la situation, apportera un soutien logistique au maximum de ses possibilités.

Les charmes discrets des multiples activités d'«**Ecole et Quartier**» apportent la découverte des hobbies communs. Cela engendre un dynamisme et sollicite de nombreuses initiatives. Cette vitalité se manifeste non seulement par une augmentation continue des occupations, mais aussi par une ouverture sur la région.

On sait que le goût de se former est toujours au rendez-vous d'«**Ecole et Quartier**» et que Versoix poursuivra sa contribution à l'éducation continue, avec les suites heureuses que cela comporte pour la qualité de la vie de chacun.

- Dans le domaine des spectacles, notons le succès des «Ciné-Conf», au nombre de 5 séances.
- La musique, les variétés, les théâtres et cinémas ont permis aux Versoisens d'assister à de très belles représentations.

Nous saisissons cette occasion pour remercier les promoteurs de ces réalisations. Afin de mieux faire connaître son école, la **Musique Municipale de Versoix (MMV)** a organisé à l'école de Montfleury II, le 27 janvier, une audition publique de ses élèves. Une assistance attentive a encouragé les futurs talents.

Cette école a fêté le 26 mars 1988 son dixième anniversaire. On put profiter, lors de cette journée musicale, d'un grand concert donné place du Bourg et à la Salle communale, et soutenu par la Chorale du Club des Aînés.

Nous rendons ici hommage aux sens de la musique et du devoir conjugués, au service de la collectivité versoisienne.

Alroma «Le vingt est tiré... il faut le voir», c'était le titre de la revue de cette organisme fêtant ainsi son vingtième anniversaire. Quatre jours de spectacles, en novembre 1987, ont déplacé le tout-Versoix à la Salle communale. Les comédiens ont dressé une fresque, sans trop d'égratignures, de la vie politique communale. Spectacle de qualité présenté par d'excellents artistes amateurs, travaillant comme des professionnels.

Le **Mémento versoisien** est devenu mensuel. Rajeuni dans son graphisme, il apporte désormais une plus vaste information sur toutes les activités culturelles et sportives de Versoix.

Le **Groupe d'animation artistique de Versoix (GAAV)** a célébré son dixième anniversaire par une grande et belle fête. Son exposition qui réunissait 120 artistes genevois a rencontré un grand succès. Nous avons eu le plaisir de rencontrer deux hôtes d'honneur en les personnes de M. Heinz Schwartz, sculpteur, et de M. Jean Roll, peintre.

Quant aux autres activités qui ont marqué cette année, relevons la sympathique soirée «Caf'Conc», le spectacle magique pour les enfants, le one-man-show de Pépé Gaillard et le récital de piano de M^{me} B. Siddiqui.

La Mairie a bien entendu apporté son soutien et se félicite du succès remporté.

Parmi nos **animations locales**, citons :

- la fête des commerçants qui, bien qu'elle n'ait pas bénéficié des faveurs de la météo, a rencontré un succès certain avec sa braderie et sa bonne humeur ;
- la fête traditionnelle nationale sur le quai de Versoix qui rassemble toujours autant de monde ;
- la fête du Bourg confiée au Badminton-Club, qui s'est transformée en un véritable podium musical sur lequel un éventail d'artistes tels que musiciens de rues, musiciens classiques et les «Feetwarmers», ont présenté un magistral concert de New-Orleans ; la fête de l'Escalade qui fut commémorée par l'Association des commerçants avec, cette année, un cortège costumé défilant dans les rues ;
- le Portugal nous a apporté la chaleur communicative de son pays avec la grande fête du **Groupe des Portugais de Versoix** ;
- la traditionnelle cérémonie de remise du **Mérite versoisien** a eu lieu le 2 février 1988. Ce Mérite a été décerné à la Papeterie versoisienne qui fête son 150^e anniversaire.

La **Maison du Charron** : cette ancienne ferme du Bourg rénovée, qui abrite la nouvelle salle du Conseil municipal, a été inaugurée le 3 octobre 1987. Un programme d'animation s'est étalé sur deux week-ends au cours desquels on a pu assister à des *concerts de musique ancienne*, à un *concert de jazz* du «Vieux-Carré» et à la projection d'un film retraçant le métier de charron ; musique tzigane et orgue de barbarie faisaient également partie de cette fête.

Nous avons eu également le plaisir d'accueillir M. P. Siebold, sculpteur versoisien, qui a contribué à l'embellissement de la salle du Conseil municipal en réalisant la magnifique chouette qui se trouve en haut de l'escalier emprunté par le public.

Bibliothèque

Nous saluons la présence de M^{me} Nicole Vernier, diplômante de l'Ecole Bibliothécaire (Institut d'Etudes sociales de Genève), qui a **réorganisé tout le secteur de la géographie** (documentaires et récits de voyage). Grâce à son dynamisme et à une somme allouée tout spécialement, le rayon s'est enrichi considérablement de guides, de livres actuels, intéressants, fort bien illustrés et attrayants. Ce bain de jouvence donne l'impulsion pour entreprendre le rajeunissement d'autres secteurs.

Cette année, nos efforts dans les acquisitions se sont portés dans la section de **littérature anglaise et allemande**. 1110 ouvrages ont été traités, dont 723 sont de nouvelles acquisitions.

Nous avons continué à enquêter avec persévérance sur l'informatisation de la bibliothèque. Tous les éléments sont réunis. Restent à franchir les dernières étapes administratives.

Plusieurs classes des écoles enfantines et primaires nous ont rendu visite et nous nous en réjouissons. Nous espérons que cet intérêt continuera à croître. Des contacts avec «Ecole et Quartier» et le Groupe d'histoire régionale nous ont permis d'offrir nos services : nous en sommes ravis.

Deux animations ont été proposées :

- la conférence de M. Michel Dokic «L'Enfant et la Lecture» qui a réuni une quinzaine d'auditeurs dans une atmosphère chaleureuse et détendue ;
- une heure de contes pour Noël par M^{me} Lise Berthoud, un jeudi matin, qui a rencontré un franc succès auprès d'un grand nombre d'enfants attentifs et ravis.

Finances

L'année 1987 a été marquée pour les finances communales par la mise en application du nouveau modèle de compte. Ce nouveau modèle de compte (NMC) est un instrument de gestion élaboré par la Conférence des Directeurs cantonaux des finances et imposé aux communes genevoises dès le 1^{er} janvier 1987, sans qu'il ait été nécessaire, pour l'instant, de modifier la loi sur l'administration des communes.

Ce NMC s'articule sur dix principes de base auxquels l'administration publique doit se référer pour disposer de données lui permettant de prendre des décisions dans les domaines administratif et économique.

Le NMC jouera aussi un rôle important dans les statistiques économiques générales en rendant possibles les comparaisons entre collectivités et en permettant l'intégration de l'ensemble des données du secteur public.

Le passage de l'ancienne formule au NMC s'est déroulé correctement. Le secrétaire général, M. Charles Wicht, et son collaborateur, M. Eric Forestier, ont su maîtriser très rapidement les problèmes inhérents à une telle transposition des écritures. Qu'ils en soient remerciés!

La situation financière, telle qu'elle se dégage des données communiquées par le Département des finances, est la suivante: l'indice de capacité financière a été fixé à 59,72 points, ce qui nous place au 39^e rang des communes genevoises devant Bardonnex, Soral, Perly-Certoux, Bernex, Puplinge et Avully. Ce faible indice de capacité financière nous assure le 70% de l'impôt payé par les Versoisens travaillant sur le territoire cantonal.

D'autre part, la part de notre commune à la péréquation financière intercommunale s'est élevée à Fr. 986.758,-. Quant au fonds d'équipement communal, il nous a attribué un montant de Fr. 731.674,75 et une participation extraordinaire de Fr. 65.000,-.

Le centime additionnel avait été budgété à Fr. 160.000,-. Sa valeur de perception s'est élevée à Fr. 173.877,-.

Comme ces dernières années, les prévisions établies par le Département des finances ont été atteintes.

La perception de la taxe professionnelle s'est élevée à Fr. 281.706,-.

Le reliquat de l'impôt sur les Personnes Physiques et sur les Personnes Morales se montait au 31.12.87 à Fr. 1.252.992,- et celui de la taxe professionnelle à Fr. 37.200,-.

Le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de Fr. 1.402.285,20.

La Caisse communale a procédé à des investissements pour Fr. 13.073.436,85. L'insuffisance de financement a été bouclée par l'emprunt de Fr. 4.000.000,- de février 1987 auprès de la Coopérative financière des Communes genevoises et par des prélèvements sur divers comptes de réserve auprès de l'Etat ou des deux banques cantonales.

Le Conseil administratif s'est inscrit auprès de la Coopérative financière pour un emprunt 1988 destiné à financer divers investissements. Celui-ci lui a été crédité à la fin mars 1988 au taux de 4,254.

Fonds spéciaux

Comme chaque année, nous pouvons relever que nos fonds spéciaux, dont le détail figure dans les états financiers, ne sont que peu mis à contribution.

Le fonds communal de bienfaisance est toujours utilisé dans le cadre de ses recettes courantes qui proviennent principalement des finances de naturalisation, pour résoudre des cas particuliers qui ne peuvent pas émarger au poste budgétaire de l'office social municipal.

L'action du paquet de Noël, qui relève du «Fonds d'Entraide» constitué à cet effet, a permis à plus de nonante familles ou personnes isolées, de condition modeste, de recevoir un colis de victuailles lors des fêtes de fin d'année.

Quelques personnes généreuses ont effectué divers versements qui ont été les bienvenus. Merci à ces généreux donateurs et puisse leur geste inciter d'autres citoyens à suivre leur exemple!

Le «Fonds Livada» dispose à fin 1987, intérêts accumulés compris, d'un capital de Fr. 3.924.063,35. A ce jour, Fr. 500.000,- ont été prélevés par la Caisse communale.

Etat-civil

Il a été célébré 78 mariages en 1987 (82 en 1986), enregistré 18 décès (14 en 1986) et aucune naissance (idem en 1986) à Versoix, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1987.

Durant la même période, 6 naturalisations d'étrangers ont été acceptées par le Conseil municipal, recouvrant ainsi 11 propositions de nouveaux Versoisien.

Notre service d'état-civil a délivré 217 actes durant l'année 1987.

Il a été procédé à 30 inhumations dans notre cimetière, dont 5 incinérations. Il faut ajouter à ces chiffres l'utilisation de neuf nouvelles cases au columbarium.

Statistiques

La population versoisienne a évolué comme suit entre le 31 décembre 1986 et le 31 décembre 1987:

	1986		1987	
Total		8947		8879
soit:				
genevois		2416		2445
confédérés		3284		3236
étrangers		3247	8947	3198
				8879
se répartissant:				
– hommes				
genevois	1110		1126	
confédérés	1455		1431	
étrangers	1753	4318	1723	4280
– femmes				
genevoises	1306		1319	
confédérées	1829		1805	
étrangères	1494	4629	8947	1475
				4599
				8879

La diminution a également été perçue sur le plan cantonal.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La législature 1987-1991 a débuté sous le signe de la turbulence et du jamais vu. Clin d'œil du Destin: «Messieurs les politiciens, ne vous prenez pas trop au sérieux, n'êtes-vous pas qui le fruit d'un recours, qui la victime d'un vulgaire trait au tampon?».

Un Législatif stable parce que réélu aux trois quarts, un Exécutif plus fragile parce que modifié aux deux tiers: c'est le règne des fractions où même les caractères cessent d'être entiers.

Le Conseil administratif a tenu à publier son programme de législature. Il veut ainsi assurer une certaine cohérence à sa démarche politique, apporter à la gestion communale toute la clarté souhaitable et proposer au Conseil municipal une certaine base de réflexion.

Ces grandes lignes de politique générale sont claires et tranchantes:

- améliorer l'équilibre général de notre commune;
- adapter son équipement social, culturel et sportif aux besoins;
- répartir son action entre le présent, le court terme et le moyen terme;
- s'intégrer au dialogue des communes de la rive droite et de Terre Sainte.

Le décor est planté, la pièce peut se donner. Un décor de bonne humeur, d'enthousiasme et d'amateurisme inévitable qui fait que le bon sens et la bonne foi remplacent la politologie et la stratégie. Une pièce par contre sérieuse, lourde de conséquences, harassante de travail, écrasante de responsabilités.

Il faut s'en accommoder, se dire que chaque décision est contestable, ce qui n'est pas grave si elle est honnête. Que chaque volonté est discutable, ce qui n'est pas critiquable si elle est emprunte du respect des autres. Que chaque affirmation contient à la fois son contraire, ce qui n'est pas inquiétant si on a l'humilité de s'en persuader.

Quatre années se sont ouvertes devant nous, la première est déjà derrière, elle paraît débordante d'activités, elle laisse paradoxalement l'impression qu'on n'a fait que semer. Si, comme l'écrivait un Président de France, «Le bonheur est une qualité de l'action», nous voilà heureux pour un bon moment!

Rendons néanmoins hommage à ceux qui nous conseillent, qui nous guident, qui nous rassurent et louons encore plus vivement ceux qui nous permettent de nous remettre en cause: ils sont, les uns et les autres, indispensables.

Versoix, le 31 mars 1988

Gérard Ramseyer, Maire
Georges-H. Jauslin, Conseiller administratif
Pierre-Marie Salamin, Conseiller administratif

ÉTATS FINANCIERS 1987

Extrait du rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1987 établi par la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1987.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1987 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux.

Le principe d'amortissement qui a été choisi est un taux d'amortissement constant sur une durée d'utilisation estimée de l'investissement, l'amortissement intervenant dès le budget suivant.

Nous relevons que, selon le principe de l'échéance du nouveau modèle de compte, le respect d'étanchéité des exercices a mieux été respecté que les années précédentes.

Les renseignements et la collaboration que nous avons obtenus du secrétariat de la Mairie ont facilité notre tâche. Nous les en remercions.

Les comparaisons des comptes 1986 avec ceux de 1987 ont été effectuées comme les années précédentes.

Elles indiquent l'évolution qui s'est produite au bilan.

Résumé du compte de fonctionnement 1987
(Classification fonctionnelle)

	BUDGET 1987		COMPTES 1987	
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>
001 Conseil municipal	33.000, -		30.880, -	
002 Conseil administratif, maire et adjoints	80.000, -		84.201,20	
005 Administration générale	1.116.000, -	15.000, -	1.197.671,15	36.520,10
008 Immeubles du patrimoine administratif	918.905, -	145.000, -	855.420,25	102.604, -
009 Autres charges et revenus	100.000, -	365.000, -	102.732,60	424.769,05
010 Etat civil	4.500, -	3.000, -	7.258,30	7.996,60
011 Police municipale		32.000, -		68.089,20
014 Incendie et secours	199.000, -	53.000, -	213.709,75	65.468,15
016 Protection civile	214.900, -	37.500, -	231.346,15	50.868,55
021 Ecoles publiques	1.866.000, -	25.000, -	1.986.556,95	25.500, -
030 Encouragement à la culture	320.500, -	4.000, -	270.913,15	1.867, -
033 Parcs et promenades	270.000, -		378.401,35	
034 Sports	874.630, -	30.000, -	871.885,35	40.615,55
035 Autres loisirs	40.000, -		27.945,70	
054 Institutions pour la jeunesse	180.000, -	40.000, -	207.999,90	53.802,90
058 Aide sociale	367.000, -	20.000, -	375.872,35	
062 Routes communales	1.445.985, -	12.000, -	1.432.379,70	11.325, -
065 Trafic régional	25.000, -		24.885, -	
071 Protection des eaux	461.305, -		446.595,50	
072 Traitement des déchets	660.000, -		715.952,70	
074 Cimetière et crématoire	29.154, -	5.000, -	29.351,15	11.957,20
078 Autres tâches protection de l'environnement	5.500, -		5.326,20	
090 Impôts	292.000, -	9.230.000, -	314.484,05	10.286.721,75
094 Charges et revenus des capitaux	920.000, -	955.000, -	1.099.199,35	1.139.249,30
095 Immeubles du patrimoine financier	30.000, -	90.000, -	14.100,65	
Totaux	10.453.379, -	11.061.500, -	10.925.068,45	12.327.354,35
Boni budgétisé	608.121, -			
Excédent des revenus			1.402.285,90	
	11.061.500, -	11.061.500, -	12.327.354,35	12.327.354,35

Compte de fonctionnement 1987

(Classification selon les natures)

	BUDGET		COMPTES	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CHARGES				
300 Autorités et commissions	97.000, -		92.430, -	
301 Traitements du personnel	1.908.000, -		1.984.652,55	
303 Assurances sociales	132.400, -		164.872,25	
304 Caisse de pensions et de prévoyance	234.000, -		182.575,60	
305 Assurance-maladie et accidents	79.400, -		90.097,60	
306 Prestations en nature			800, -	
307 Prestations aux pensionnés	32.000, -		20.599,10	
309 Autres charges de personnel	8.000, -		39.693,85	
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	119.000, -		86.710,65	
311 Mobilier, machines, véhicules, matériel	203.000, -		240.444,90	
312 Eau, énergie, combustibles	370.500, -		375.073,25	
313 Achats de fournitures et de marchandises	180.000, -		223.346,90	
314 Entretien des immeubles par des tiers	818.000, -		811.491,05	
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	63.000, -		101.935,60	
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	142.000, -		147.626,10	
317 Dédommagements	56.000, -		48.772,85	
318 Honoraires et prestations de service	816.000, -		854.513,25	
319 Frais divers	131.500, -		123.065,05	
322 Dettes à moyen et long termes	905.000, -		1.098.202,60	
331 Patrimoine administratif amortissements ordinaires	2.722.479, -		2.799.873, -	
346 Compensation financière aux communes françaises	46.000, -		35.110, -	
351 Cantons	589.500, -		651.311,55	
352 Communes	148.000, -		141.502,40	
361 Cantons	6.000, -		6.013,05	
363 Propres établissements	46.000, -		20.739,85	
365 Institutions privées	415.500, -		404.093,85	
366 Personnes physiques	150.100, -		144.521,60	
367 Etranger	35.000, -		35.000, -	
Totaux	<u>10.453.379, -</u>		<u>10.925.068,45</u>	

Compte de fonctionnement 1987
(Classification selon les natures)

	BUDGET		COMPTES	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CHARGES				
400 Impôts sur le revenu et la fortune		8.000.000, -		8.467.093,70
401 Impôts sur le bénéfice et le capital		200.000, -		226.732,85
408 Fonds de péréquation financière intercommunal		800.000, -		986.758, -
409 Taxe professionnelle communale		220.000, -		281.706, -
420 Banques		30.000, -		193.191,25
421 Créances du patrimoine financier				27.093,30
422 Capitaux du patrimoine financier		20.000, -		93.740, -
423 Immeubles du patrimoine financier		90.000, -		
426 Participations permanentes du patrimoine administratif		90.000, -		28.550, -
427 Immeubles du patrimoine administratif		499.000, -		522.869,45
431 Emoluments administratifs		3.000, -		7.996,60
434 Redevances d'utilisation et prestations de service		39.000, -		38.024,75
435 Ventes de marchandises		43.000, -		47.469, -
436 Dédommagements de tiers		15.000, -		36.520,10
439 Autres contributions				581,80
441 Part à des recettes cantonales		85.000, -		449.061,95
444 Contributions cantonales		3.000, -		3.015,80
451 Cantons		1.000, -		696, -
452 Communes		45.000, -		25.500, -
460 Confédération		25.000, -		30.806,70
461 Cantons		38.500, -		52.696,85
469 Autres subventions et allocations		815.000, -		807.250,25
Totaux		<u>11.061.500, -</u>		<u>12.327.354,35</u>

Résumé du compte de fonctionnement 1987
(Classification selon les natures)

	BUDGET	COMPTES
CHARGES		
30 Charges de personnel	2.490.800, –	2.575.720,95
31 Biens, services et marchandises	2.899.000, –	3.012.979,60
32 Intérêts passifs	905.000, –	1.098.202,60
33 Amortissements	2.722.479, –	2.799.873, –
34 Contributions à d'autres collectivités	46.000, –	35.110, –
35 Dédommagements à des collectivités publiques	737.500, –	792.813,95
36 Subventions accordées	<u>652.600, –</u>	<u>610.368,35</u>
Totaux	<u>10.453.379, –</u>	<u>10.925.068,45</u>
 REVENUS		
40 Impôts	9.220.000, –	9.962.290,55
42 Revenus des biens	729.000, –	865.444, –
43 Revenus divers	100.000, –	130.592,25
44 Part à des recettes et contributions sans affectation	88.000, –	452.077,75
45 Dédommagements de collectivités publiques	46.000, –	26.196, –
46 Subventions et allocations	<u>878.500, –</u>	<u>890.753,80</u>
Totaux	<u>11.061.500, –</u>	<u>12.327.354,35</u>

Etat des fonds spéciaux

Désignation	Solde	Solde	Montants	Nature du placement
	au 31.12.86	au 31.12.87		
	Fr.	Fr.	Fr.	
Fonds Livada	3.848.905, -	4.010.721,75	2.001.320,65 1.160.216,30 762.526,40 <u>86.658,40</u>	Caisse d'Epargne Caisse Raiffeisen B.C.G. Impôt anticipé à récupérer
Fonds des coursés scolaires	25.196,05	26.103,60	21.209,25 4.576,70 <u>317,65</u>	Caisse Raiffeisen B.C.G. Impôt anticipé à récupérer
Prix A.-Lachenal	1.767, -	1.829,30	1.807,50 <u>21,80</u>	Caisse Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer
Fonds Marc-Birkigt	99.788,30	103.226,65	35.333,20 16.690, - 50.000, - <u>1.203,45</u>	B.C.G. Caisse Raiffeisen B.C.G. Impôt anticipé à récupérer
Fonds d'entraide	207.197,60	206.809,05	203.942,05 <u>2.867, -</u>	Caisse Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1896	Augmentation en 1987
			Fr.	Fr.	Fr.
A. Dette communale consolidée, publique					
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,-	112.723,-	-,-
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,-	354.434,-	-,-
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,-	355.514,-	-,-
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,-	417.899,65	-,-
1972	C.N.A.	1992	1.000.000,-	300.000,-	-,-
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,-	621.148,-	-,-
1972	UBS	1992	1.000.000,-	700.000,-	-,-
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,-	467.599,55	-,-
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,-	520.770,-	-,-
1975	COFICOGE	1990	1.000.000,-	395.034,70	-,-
1976	COFICOGE	1981	500.000,-	400.000,-	-,-
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000,-	1.126.537,05	-,-
1981	Banque Hypothécaire	2001	2.000.000,-	1.677.583,65	-,-
1982	Caisse d'Epargne	2002	1.200.000,-	1.041.601,-	-,-
1983	C.N.A.	1993	2.000.000,-	1.700.000,-	-,-
1984	COFICOGE	1994	5.000.000,-	5.000.000,-	-,-
1986	COFICOGE	1998	2.000.000,-	2.000.000,-	-,-
1987	COFICOGE				4.000.000,-
			23.900.000,-	17.190.844,60	4.000.000,-
B. Dette communale flottante					
1979	COFICOGE		1.000.000,-	962.664,70	-,-

COMMUNALE AU 31.12.1987

Amortissement en 1987	Solde au 31.12.1987	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1987	Intérêts dus au 31.12.1987
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
35.758,-	76.965,-	5	10.9	5.636,15	1.175,85
64.465,-	289.969,-	4,75	27.12	16.835,60	114,80
64.339,10	291.174,90	5	22.12	17.775,70	323,55
61.438,55	356.461,10	5	15.5	20.895,-	11.139,40
50.000,-	250.000,-	5,25	20.3-20.9	15.750,-	3.645,85
91.320,-	529.828,-	5	29.12	31.057,40	73,60
50.000,-	650.000,-	5,25	3.6-9.12	36.586,10	-, -
57.430,50	410.169,05	5	12.12	23.379,95	1.025,45
55.520,-	465.250,-	4,50	30.12	23.434,65	-, -
86.028,65	309.006,05	8,25	25.2	32.590,35	21.598,25
-, -	400.000,-	5	31.12	20.103,20	-, -
13.242,95	1.113.294,10	5	30.3	56.326,85	41.748,55
77.743,05	1.599.840,60	5	22.10	83.879,20	15.109,60
45.848,-	995.753,-	4,50	19.11	46.872,05	5.103,25
100.000,-	1.600.000,-	4,50	20.3-20.9	76.500,-	20.000,-
-, -	5.000.000,-	5	5.11	250.000,-	38.194,45
-, -	2.000.000,-	4,25	5.5	85.000,-	55.486,10
-, -	4.000.000,-	4,25	5.3	-, -	139.305,55
<u>853.133,80</u>	<u>20.337.710,80</u>			<u>842.622,20</u>	<u>354.044,25</u>
-, -	962.664,70		31.12	48.381,70	-, -

TABLEAU DES CRÉDITS

Libellé	Date délibération	Crédits votés
Crédits liquidés en 1987		
Collecteur avenue Choiseul	17.12.1979	271.000, -
Salle de gym Bon-Séjour	26.05.1986	135.000, -
Collecteur route de Sauverny	17.05.1983	254.000, -
Aménagement local Montfleury	23.09.1985	70.000, -
Statue Berindei	17.02.1986	45.000, -
Pavillon Ami-Argand I.	26.05.1986	100.000, -
Fresque passage piétonnier	02.03.1987	55.000, -
Augmentation capital BCG	17.11.1986	163.500, -
Achat véhicule service du feu	18.11.1985	115.000, -
	30.03.1986	22.934, -
		<u>137.934, -</u>
		<u>1.231.434, -</u>
 Crédits en cours en 1987		
Egout du Bourg de Versoix	19.11.1979	450.000, -
Transformation Bon-Séjour	24.11.1980	1.000.000, -
		800.000, -
		<u>1.800.000, -</u>
Place du Bourg-rue de l'Industrie	21.12.1981	680.000, -
		310.000, -
		<u>990.000, -</u>
Aménagement extérieur Bon-Séjour	21.12.1981	670.000, -
Parc voitures Bon-Séjour	17.05.1983	380.000, -
		<u>1.050.000, -</u>
Rénovation bâtiment central Bon-Séjour	21.03.1983	605.000, -
Quai transbordement wagons CFF	17.05.1983	120.000, -
Reconstruction immeuble route de Suisse 25.	19.12.1983	790.000, -
Etude numéro 2 CSV	17.05.1983	170.000, -
Construction première étape CSV	28.05.1984	8.961.000, -
	28.10.1985	200.000, -
	28.10.1985	40.000, -
	23.06.1986	403.000, -
		<u>9.604.000, -</u>
Etude construction maison 3 ^e âge	18.06.1984	550.000, -
	22.09.1986	390.000, -
Construction résidence Bon-Séjour	18.03.1987	19.300.000, -
Construction parking souterrain	18.03.1987	2.224.000, -
		<u>22.464.000, -</u>

HORS BUDGET

Total payé au 31.12.86	Paiement effectués en 1987	Total payé au 31.12.1987	Solde disponible (dépassement)	Prélèvement
247.114, -	-52.124,50	194.989,50	76.010,50	Emprunt
107.650, -	24.220, -	131.870, -	3.130, -	Disp. BCG
198.325, -	-52.290,25	146.034,75	107.965,25	Réserve générale
50.640, -	19.370, -	70.010, -	- 10, -	Réserve générale
43.628,50	9.816, -	53.444,50	- 8.444,50	Fonds décoration
100.196, -	- , -	100.196, -	- 196, -	Disp. BCG
- , -	32.853,10	32.853,10	22.146,90	Fonds décoration
- , -	163.500, -	163.500, -	- , -	Cpte invest. 1987
				Réserve générale
				Cpte invest. 1988
80.000, -	-57.930, -	137.930, -		
827.553,50	203.274,35	1.030.827,85	200.606,15	
564.298,75	-75.908,55	488.390,20	-38.390,20	Emprunt
				Réserve générale
				Emprunt
1.686.120,80	- , -	1.686.120,80	113.879,20	
				Réserve générale
				Réserve générale
1.248.507,85	- , -	1.248.507,85	- 258.507,85	
				Réserve générale
				Réserve générale
1.019.119,20	41.151,50	1.060.270,70	- 10.270,70	
619.924,85	20.260, -	640.184,85	- 35.184,85	Réserve générale
- , -	- , -	- , -	120.000, -	Réserve générale
835.209,85	- , -	835.209,85	- 45.209,85	Réserve générale
240.796, -	- , -	240.796, -	- 70.796, -	Réserve CSV
4.788.691,85	6.190.967,60	10.979.659,45	- 1.375.669,45	
				Réserve générale
				Réserve générale
				Fonds Livada +
				Compte invest.
562.206,35	1.353.577, -	1.915.783,35	20.548.216,65	

TABLEAU DES CRÉDITS

Libellé	Date délibération	Crédits votés
Construction bâtiment scolaire Montfleury	18.06.1984	3.350.000,-
Collecteur EU nant de Braille	18.06.1984	518.000,-
Rénovation Maison du Charron	17.06.1985	1.537.000,-
Aménagement bâtiment rue des Dissidents	03.11.1986	600.000,-
		<u>2.137.000,-</u>
Collecteur avenue Louis-Yung première étape	17.06.1985	997.000,-
Frais route d'évitement Bourg	17.02.1986	400.000,-
Aménagement port de la Mairie	17.02.1986	120.000,-
Collecteur avenue Vernes	24.03.1986	742.000,-
Piste cyclable route de Saint-Loup	24.03.1986	70.000,-
Acquisition matériel informatique	28.04.1986	200.000,-
Aménagement de Richelien	28.04.1986	70.000,-
Raccordement collecteur de Genthod	23.06.1986	236.196,-
Collecteur Château des Chavannes	22.09.1986	148.000,-
Collecteur route de Sauverny	22.09.1986	225.000,-
Réfection du canal.	22.09.1986	78.000,-
Ferme de Bon-Séjour.	03.11.1986	1.860.000,-
Aménagement gallette basse	15.12.1986	270.000,-
Réaménagement rez de la Mairie	02.03.1987	115.000,-
Aménagement extérieur Bon-Séjour.	30.03.1987	156.000,-
Collecteur route des Fayards	28.09.1987	250.000,-
Etude nouvel aménagement commune.	21.12.1987	135.000,-
Collecteur Pré-Colomb	30.03.1987	213.000,-
		<u>50.333.196,-</u>
		<u>1.231.434,-</u>
		<u>51.564.630,-</u>

HORS BUDGET (suite)

Total payé au 31.12.1986	Paiements effectués en 1987	Total payé au 31.12.1987	Solde disponible (dépassement)	Prélèvement
2.849.500,25	451.005, -	3.300.505,25	49.494,75	Réserve générale
434.003,75	202.065,40	639.069,15	- 118.069,15	Réserve générale
				Emprunt
				Compte invest. 1987
392.709,50	1.302.691,35	1.695.400,85	441.599,15	
689.009,70	261.547,20	950.556,90	46.443,10	Emprunt
329.221,85	30.346,75	359.568,60	40.431,40	Réserve générale
- , -	7.300, -	7.300, -	112.700, -	Réserve générale
184.935,60	495.217,90	680.153,50	61.846,50	Réserve générale
- , -	35.690, -	35.690, -	34.310, -	Réserve générale
208.724,15	26.692,75	235.416,90	- 35.416,90	Compte dépôt Etat
- , -	21.137,40	21.137,40	48.862,60	Réserve générale
- , -	- 56.689, -	- 56.689, -	292.885, -	Taxes écoulement
12.350,10	145.734,40	158.084,50	- 10.084,50	Réserve générale
- , -	11.557,70	11.557,70	213.442,30	Taxes écoulement
- , -	95.700, -	95.700, -	- 17.700, -	Réserve générale
127.446, -	1.202.856, -	1.330.302, -	529.698, -	Compte invest. 1987
- , -	174.090, -	174.090, -	95.910, -	Compte invest. 1987
- , -	133.799,80	133.799,80	- 18.799,80	Compte invest. 1987
- , -	150.690, -	150.690, -	5.310, -	Compte invest. 1987
- , -	71.000, -	71.000, -	179.000, -	Compte invest. 1987
182.434,95	- , -	182.434,95	- 47.434,95	Réserve générale
- , -	171.210, -	171.210, -	41.790, -	Compte invest. 1987
16.975.211,35	12.463.690,20	29.438.901,55	20.894.294,45	
827.553,50	203.274,35	1.030.827,85	200.606,15	
17.802.764,85	12.666.964,55	30.469.729,40	21.094.900,60	

	Bilan au 1.1.87	Bilan au 31.12.87
1 ACTIF	50.957.417,91	57.168.243,61
PATRIMOINE FINANCIER	19.342.807,31	15.772.839,06
10 Disponibilités	6.235.237,71	2.502.754,96
100 Caisses	10.538,90	12.301,05
101 Chèques postaux	332.713,–	175.389,15
102 Banques	3.999.628,56	1.234.095,96
103 Etat de Genève	1.892.357,25	1.080.968,80
11 Avoirs	5.232.776,–	5.328.282,15
111 Comptes courants	2.273.905,15	3.717.183,35
112 Impôts à encaisser	1.454.033,50	1.131.182,20
115 Autres débiteurs	134.837,35	109.916,60
116 Avoirs à terme fixe	1.370.000,–	370.000,–
12 Placements	7.661.415,05	7.653.443,15
120 Valeurs à revenu fixe	222.857,70	231.253,30
121 Actions et parts sociales	408.750,–	408.750,–
122 Prêts	247.487,50	221.900,–
123 Immeubles	6.782.319,85	6.791.539,85
13 Actifs transitoires	213.378,55	288.358,80
130 Intérêts	6.333,75	4.239,60
139 Autres comptes transitoires	207.044,80	284.119,20
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	31.614.610,60	41.395.404,55
14 Investissements	29.071.360,60	38.688.654,55
140 Terrains non bâtis	6,–	6,–
141 Ouvrages de génie civil	6.585.670,80	7.209.534,35
143 Terrains bâtis	22.107.605,15	31.115.240,30
145 Forêts	18.801,–	9.502,–
146 Mobilier, machines, véhicules	359.277,65	354.371,90
15 Prêts et participations permanents	2.543.250,–	2.706.750,–
152 Communes	822.500,–	986.000,–
153 Propres établissements	1.143.000,–	1.143.000,–
154 Sociétés d'économie mixte	577.750,–	577.750,–

	Bilan au 1.1.87	Bilan au 31.12.87
2 PASSIF	50.957.417,91	57.168.243,61
ENGAGEMENTS	50.957.417,91	57.168.243,61
20 Engagements courants	137.177,70	1.228.628,10
200 Créanciers	57.999,25	1.172.922,90
204 Subvention à verser	71.735,45	49.019,20
209 Autres engagements	7.803, -	6.686, -
22 Dettes à moyen et long termes	18.153.509,30	21.300.375,50
221 Reconnaissances de dettes	10.358.474,60	9.591.369,45
223 Emprunts par obligations	7.795.034,70	11.709.006,05
23 Engagements envers entités particulières	259.192,10	248.504,85
233 Fonds et fondations	259.192,10	248.504,85
24 Provisions	398.932,95	362.932,95
240 Compte de fonctionnement	398.932,95	362.932,95
25 Passifs transitoires	247.107,10	354.044,25
250 Intérêts	226.916,10	354.044,25
259 Autres comptes transitoires	20.191, -	-, -
28 Engagements envers les financements spéciaux	2.361.600,30	2.921.573,60
280 Taxes d'équipement	1.031.377,75	1.267.097,75
281 Taxes d'épuration	200.489, -	274.577, -
282 Taxes d'écoulement	542.522,65	686.662,65
283 Contr. rempl. constr. abris publiques	114.123,40	132.853,40
285 Fonds de bienfaisance	243.814,40	267.290,90
288 Immeubles locatifs	229.273,10	293.091,90
29 Fortune nette	29.399.898,46	30.752.184,36
290 Fortune	29.399.898,46	30.752.184,36

Centimes additionnels communaux

	1986	
	Budget	Résultat
	Fr.	Fr.
Personnes physiques:		
– total		8.467.094, –
– par centime		169.342, –
Personnes morales:		
– total		226.733, –
– par centime		4.535, –
Ensemble:		
– total	8.000, –	8.693.827, –
– par centime	160.000, –	173.877, –

Evolution du produit global du centime des dix dernières années

	Population début de l'année	Budget	Résultat
		Fr.	Fr.
1978	7193	82.000, –	77.392, –
1979	7340	80.000, –	98.800, –
1980	7526	84.000, –	94.793, –
1981	7747	95.000, –	102.203, –
1982	8134	105.000, –	109.433, –
1983	8196	115.000, –	119.188, –
1984	8231	125.000, –	144.383, –
1985	8468	136.000, –	157.993, –
1986	8693	144.000, –	160.106, –
1987	8950	160.000, –	173.877, –

Conclusions

A la suite de nos travaux de vérification nous n'avons pas d'autres remarques à formuler que celles qui sont mentionnées dans le corps du présent rapport et sommes à même de constater que:

- la comptabilité est tenue avec soin et exactitude;
- le bilan, le compte de fonctionnement ainsi que le compte des investissements de l'exercice 1987 figurant en annexe sont exacts;
- la comptabilité reflète bien la situation financière de la Commune au 31 décembre 1987.

Au vu de ce qui précède, nous sommes en mesure de proposer l'approbation des comptes de l'exercice 1987.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et certifions que nous l'avons établi sur la base des livres et documents qui nous ont été soumis.

Nous faisons les réserves d'usage pour le cas où des éléments intéressant notre mission ne nous auraient pas été communiqués.

Genève, le 25 avril 1988.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES

Yves Bourquin Bernard Zufferey

**Rapport de la commission des finances du 3 mai 1988
après vérification des comptes de l'exercice 1987**

Madame,
Monsieur le Conseiller,

En date du 3 mai 1988, la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1987.

Etaient présents:

MM. Gérard Ramseyer, Maire, Georges-Henri Jauslin et Pierre-Marie Salamin, Conseillers administratifs.

M^{mes} et MM. Sylvie Genequand, Micheline Pernet, Daniel Conti, président, Olivier Bandler, Michel Courtois, Samuel May, Michel Jaeggli, René Schneckeburger et Pierre-Yves Schmutz, Conseillers municipaux.

MM. Yves Bourquin, administrateur de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales, Eric Forestier, responsable de la comptabilité et François Binggeli, futur comptable.

Les comptes se présentent de la façon suivante:

	Budget	Comptes
Aux recettes	Fr. 11.061.500, -	Fr. 12.327.354,35
Aux dépenses	Fr. 10.453.379, -	Fr. 10.925.068,45

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 1.402.285,90 qui augmentera la fortune nette.

Le bilan au 31.12.1987 totalise, tant à l'actif qu'au passif, Fr. 57.168.243,61.

Laissant apparaître une fortune communale de Fr. 30.752.184,36

La dette communale s'élève à Fr. 21.300.375,50

Après avoir obtenu toutes les indications désirées, la commission des finances, à l'unanimité, est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont présentés et de donner décharge au Conseil administratif.

La commission remercie la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales pour son rapport qui facilite son travail de vérification.

Le rapporteur: Pierre-Yves SCHMUTZ

Séance du Conseil municipal du 9 mai 1988
Extrait du procès-verbal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 1987 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1987 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département,

Vu le rapport de la commission des finances du 3 mai 1988,
par 18 voix et 2 abstentions

décide:

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1987.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 1987 pour un montant de Fr. 10.925.068,45 aux charges et de Fr. 12.327.354,35 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 1.402.285,90.
3. D'approuver le compte d'investissement 1987 pour un montant de Fr. 13.073.436,85 aux dépenses et de Fr. 492.769,90 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 12.580.666,95.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 12.580.666,95 par l'autofinancement à raison de Fr. 4.202.158,90 au moyen de la somme de Fr. 2.799.873,- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 1.402.285,90.
Le solde non couvert, au montant de Fr. 8.378.508,05, est financé par le recours à l'emprunt.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 1.402.285,90 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 1987, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 57.168.243,61.

Certifié conforme au procès-verbal:

Samuel MAY

Président du Conseil municipal

Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif. Les Conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat. – Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. – Compte de chèques postaux: 12-2827-6. – Téléphone: 55 21 21.

Etat civil

Mariages: les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

Décès et inhumations: en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, téléphone 42 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Garderie de dépannage «Les Moufflets». – Ferme de Bon-Séjour. Téléphone 55 56 82.

Garderie de Montfleury. – Téléphone 55 48 67.

Ludothèque. – Centre Bon-Séjour. Ouverture le mercredi, de 15 h. 30 à 18 h. 30. Fermeture pendant les vacances scolaires. Renseignements: téléphone 55 42 14 ou 55 37 70.

Bibliothèque. – Rampe de la Gare 2. Téléphone 55 34 48. Ouverture: mardi, de 15 h. à 19 h.; mercredi, de 15 h. à 18 h.; jeudi, de 9 h. 30 à 12 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

Service de soins infirmiers à domicile. – Rampe de la Gare 4. Téléphone 55 10 80, de 11 h. à 12 h. – Consultations mères-enfants le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

Bureau d'information sociale (BIS). – Route de Suisse 71. Téléphone 55 27 75.

Ouvert: mardi - mercredi - jeudi, de 13 h. 30 à 17 h.
vendredi, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

Service d'aide familiale. – M^{me} A.-M. Muller (8 h. à 10 h.). Téléphone 55 61 88.

Aide ménagère au foyer. – M^{me} A. Veyron (8 h. 30 à 10 h.). Téléphone 55 57 17.

Restaurant scolaire. – Renseignements: téléphone 55 31 35.

Repas à domicile pour personnes âgées ou handicapées. – M^{me} S. Piccot. Tél. 55 43 95.

Inspecteur du bétail. – M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix. – Suppléant: M. Marcel Lacroix, Sauverny-sur-Versoix.

Service du feu. – *Etat-major:* Cap G. Alessi, tél. 55 16 53; Lt F. Blanchard, tél. 55 24 57; Lt A. Falconnet, tél. 55 11 87.

Protection civile. – Chef local: M. Albert Jaccard, p. ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie. – Route de Suisse 69. Téléphone 55 10 21.

Levée des ordures

Secteur lac: soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura: soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi de sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

Renseignements

Décharges publiques. – En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique. – Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation *écrite* de la Mairie.

Taille des haies. – En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent pas dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique. Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon. – Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens. – Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Ramontage. – Maître ramoneur: M. Kurt Zwygart, ch. des Fourches 53B, Chêne-Bougeries. Téléphone 48 16 32.

Chef de section. – Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

Services Industriels. – L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

Contrôle de l'habitant. – Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

Ecoles publiques

Classes primaires Groupe Lachenal: M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 55 12 50.
Ecole de Montfleury: M^{me} Gerber, maîtresse principale, tél. 55 43 31.
Ecole de Bon-Séjour: M. Sommer, maître principal, tél. 55 53 53.

Classes enfantines Groupe Lachenal: M^{me} Vergères, maîtresse principale, tél. 55 12 50.
Chemin Courvoisier: M^{lle} Maréchal, maîtresse principale, tél. 55 28 77.
Pavillon Ami-Argand: M^{me} Chapuis, maîtresse principale, tél. 55 23 79.
Ecole de Montfleury I: M^{me} De Anna, maîtresse principale, tél. 55 43 31.
Ecole de Montfleury II: M^{me} Berger, maîtresse principale, tél. 55 47 21.

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Sottas, route de Suisse 85, téléphone 55 12 44.

Paroisse protestante, M. le Pasteur Bruno Miquel, route de Sauverny 7, téléphone 55 27 57.

Renseignements

Sociétés et groupements locaux

Utilité publique

Samaritains de Versoix et environs	M ^{me} Ruth Lanzoni	55 43 54
Sapeurs-pompiers	Cap. Gilbert Alessi	55 16 53
Sauvetage du Léman	M. Gilbert Varonier	55 27 04

De quartiers et autres

Aslocœur	M. Pierre Härtel	55 27 96
Avenue Vernes	M. Jean-Pierre Motto	55 12 36
Cité Choiseul	M. Pierre Wasser	55 43 71
Le Domaine	M ^{me} L. Janssen	55 39 22
Montfleury	M ^{me} V. Schmied	55 62 24
Pont-Céard 11-13-15	M ^{me} Rosa Bovy	55 43 41
Richelien	M. Daniel Meylan	55 35 92
Saint-Loup - Lachenal	M. Roland Kurz	55 36 25
Commerçants et artisans de Versoix	M. Norbert Dunand	55 13 96
A.A.	M ^{me} Catherine Röthlisberger	55 15 28

Jeunesse

Association «Le Rado» (12-18 ans)	M ^{me} M.-Th. Voeffray	55 47 11
Groupe scout de Saint-Loup	M. Nicolas Levrat	55 11 56
Scouts d'Europe	M ^{lle} Nicole Seyfried	55 40 28
Parents d'élèves des écoles primaires et enfantines	M ^{me} Yolande Härtel	55 27 96
Parents des élèves du Cycle d'orientation	M. Francis Snoeckx	55 23 90
Association Colonies de Vacances	M ^{me} Lise Rey	55 47 01

Culture et loisirs

Alroma (théâtre)	M ^{me} Denise Falconnet	55 25 61
Amis de la Musique Municipale	M. Jean Forestier	55 15 93
Association Ecole & Quartier	Secrétariat	55 56 81
Club des Aînés	M ^{me} Andrée Cuenin	55 22 35
Confrérie des œnologues	M. Antonio Conti	55 23 03
Confrérie des potes-au-feu	M. Claude Ferrero	55 21 69
Costumes genevois	M ^{me} Gabrielle Mojonnier	55 20 62
Dames paysannes	M ^{me} Rosette Courtois	55 43 16
Groupement artistique G.A.A.V.	M. Philippe Janin	55 48 18
Versoix Model-Club	M. Adrien Comminot	55 53 85
Musique Municipale	M. Jean-Paul Amiet	55 29 67
Protection des bois de la rive droite du lac	M. Jean-Pierre Schricker	55 28 67
Traîne-matin de Port-Choiseul	M. Jean-Henri Serex	33 52 67

Sports

Badminton-Club	M. Philippe Leyvraz	55 16 78
Basket-Club	M ^{me} Liliane Noël	55 13 55
Cavaliers	M. Claude Lehmann	55 20 65
Club nautique	M. Charles Vultier	64 37 81
Courses de lévriers	M. Jean-Pierre Bürk	55 42 20
Football-Club	M. Raymond Lacroix	55 24 28
Gymnastique (FSG)	M. Claude Genequand	55 20 18
Gymnastique-Dames	M ^{me} Monique Escoffey	55 25 51
Gymnastique-Dames II	M ^{me} Josette Pouilly	55 11 53
Judo-Club	M. Robert Cuénod	92 20 95
Pétanque des Gravines	M. Guy Ferret	55 34 98
Quilles	M. Maurice Abbé	82 73 19
Ski-Club	M. Daniel Mettaz	55 42 38
Squash-Club	M. Philippe Grenier	55 21 35
Tennis-Club	M. René Schneckenburger	55 31 95
Tennis de table	M. Louis Jost	55 30 94
Tir	M. Jean-Pierre Marquis	55 45 18